

Enrique García Ahumada, fsc

---

Saint Jean-Baptiste  
De La Salle et  
la théologie  
de l'éducation



---

Cahiers MEL

47

Enrique García Ahumada, fsc

**Saint Jean-Baptiste  
De La Salle et la  
théologie de l'éducation**

Traduit en français : F. Antoine Salinas

Frères des Écoles Chrétiennes  
Via Aurelia 476  
00165 Rome, Italie

Février 2013

## Une innovation lumineuse méconnue

Beaucoup d'institutions chrétiennes appellent philosophie de l'éducation leurs propres principes éducatifs, même si elles recourent à des sources de la foi et non pas seulement à la raison. L'expression théologie de l'éducation, plus appropriée, semble un néologisme et demande explication.

Tous les grands penseurs et réalisateurs de l'éducation chrétienne ont eu des intuitions et se sont exprimés dans ce domaine du savoir<sup>1</sup>. Personne avant Saint Jean-Baptiste de La Salle n'a exposé aussi largement, de façon réfléchie et efficace, à quel point la foi chrétienne permet de lier l'action éducative au salut et à la sainteté. La théologie de l'éducation fut son innovation intellectuelle fondamentale. Il n'a pas employé l'expression, mais il l'a cultivée avec une maîtrise originale et féconde. Il l'a employée comme fondement de la spiritualité et de l'apostolat propres aux Frères des Écoles Chrétiennes qu'il fonda, des maîtres laïcs à la profession desquels il croyait –il avait conçu pour eux une formation spécialisée longue, une échelle de promotion : maître auxiliaire, chargé de classe titulaire, inspecteur des écoles de quartier, directeur local à visiteur régional. Cette spiritualité se dirigeait aussi vers les parents avec qui il s'est senti et a été coopérateur appelé par Dieu.

Dans ses écrits il ne fait que des considérations générales sur la théologie, car il ne prétend pas former des théologiens. Dans sa Méditation sur Saint Thomas d'Aquin (M 108.1) il considère celui-ci comme le théologien le plus éminent, rappelle son surnom de Docteur angélique, pour avoir acquis sa science tant au pied du crucifix que dans ses livres, et avoir recouru à la prière et au jeûne dans ses difficultés à étudier ou à composer, toujours à la recherche de la gloire de Dieu et du bien de l'Église. Il demande donc aux éducateurs de l'imiter en recourant à la lecture, à la prière et à l'ascèse (M108.2). Chez Saint Augustin, il admire la profondeur

---

<sup>1</sup> GARCÍA AHUMADA, F.É.C., Frères des Écoles Chrétiennes, E. *Los cristianos en la historia de la educación*. Santiago de Chile, Tiberíades, 2007, 4 v., Prologue du Frère Álvaro Rodríguez Echeverría, Supérieur général.

du savoir comparable à son ardeur apostolique, par lesquels il fut utile à des papes, à des conciles et au diocèse auquel il offrait des pasteurs bien formés, s'attirant des attaques qui ne purent entamer sa piété et son humilité ; de La Salle recommande aux éducateurs d'unir l'étude à ces deux vertus (M.161.3). Dans l'exemple de Saint Bruno, maître de théologie à Paris et à Reims, où il fut aussi chanoine, il conclut que la piété unie à la science sert non seulement la personne mais aussi l'Église et que les éducateurs chrétiens doivent se former dans la doctrine et la piété (M.174.1).

Décrire ici simplement la théologie de l'éducation peut s'avérer utile à beaucoup. La théologie est l'étude de Dieu. Sa source principale est la révélation ou parole de Dieu, qui enrichit la raison. Selon Vatican II dans sa Constitution *Dei Verbum*, la révélation divine ou parole de Dieu est dans la Sainte Écriture et dans la tradition (DV10). Un théologien est un étudiant de Dieu. Avant d'être docteur ou enseignant de Dieu, c'est un disciple de Dieu. Son maître est la Parole de Dieu en personne ou Verbe de Dieu fait homme : Jésus-Christ (Jn 1, 1-5.9-14). Il cherche à connaître les choses du point de vue de la révélation de Dieu, accueillie dans la foi. Il recherche les choses de Dieu pour expliquer la foi de la façon la plus claire et la mieux fondée possible aux disciples de Jésus-Christ, c'est-à-dire à l'Église. Il est un ministre de la parole de Dieu au service de la mission de l'Église, d'évangéliser pour coopérer au règne de Dieu, c'est-à-dire, au salut de l'humanité.

La théologie de l'éducation est l'étude systématique et critique de l'éducation du point de vue de la foi. Ses affirmations sont d'autant plus acceptables par les croyants qu'elles sont mieux fondées sur la Bible bien interprétée –point sur lequel Jean Baptiste de La Salle fut prudent comme nous le verrons- et la tradition contenue dans la liturgie, le consensus des théologiens anciens et saints appelés Pères de l'Église, le témoignage des saints, même actuels, et dans le magistère officiel des autorités légitimes de l'Église.

Les affirmations des théologiens, étant scientifiques et non dogmatiques, sont toujours provisoires et perfectibles. Chez Saint Jean-Baptiste de La Salle il y en a qui ne sont valables que pour son époque, d'autres sont de validité permanente. Face aux nouveaux problèmes de l'éducation les chrétiens réfléchis, par exemple dans les organismes éducatifs ecclésiaux et congrégationnels, élaborent des thèmes de théologie de l'éducation pour actualiser

la mission éducative et la spiritualité des éducateurs. Nous en présenterons quelques uns ici.

Le magistère ecclésial universel sur l'éducation ne remonte qu'à *Divini Illius Magistri* de Pie XI en 1929. La première proposition d'une théologie de l'éducation comme science autonome est l'article du brésilien Leoncio da Silva, SDB, *Lignes fondamentales pour une théologie de l'éducation*, dans « Revista Ecclesiastica Brasileira » (1950) 352-369. La première étude du thème est la thèse de Saturnino Gallego, FSC, *La théologie de l'éducation en Saint Jean-Baptiste de La Salle*, Madrid, San Pio X, 1960. Giuseppe Groppo, SDB, fonde de manière systématique ce domaine de recherche dans *Teologia dell'educazione : origine, identità, compiti* (Rome, Libreria Ateneo Salesiano, 1991). L'américain des États-Unis Thomas H. Groom a écrit un ouvrage récent bien accueilli : *Educating for Life. A Spiritual Vision for every Teacher and Parent*, Allen, Tx, Thomas More, 1998. Ces faits illustrent le caractère pionnier de Saint Jean-Baptiste de La Salle dans la théologie de l'éducation.

Nous pouvons maintenant entrer dans sa pensée en nous appuyant sur une relecture attentive de ses Œuvres Complètes<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Pour la numérotation se reporter à Saint Jean-Baptiste de La Salle, Œuvres Complètes, Frères des Écoles Chrétiennes, Rome, 1993.

## 1. Son regard miséricordieux sur la situation des pauvres

Au commencement des *Règles communes* dont il fut chargé par les Frères de rédiger la version finale en 1718, l'année précédant sa mort, à la demande des Frères, Saint Jean-Baptiste de La Salle manifeste sa vision de foi au sujet du contexte des écoles chrétiennes : « Cet Institut est d'une très grande nécessité parce que les artisans et les pauvres étant ordinairement peu instruits et occupés pendant tout le jour pour gagner la vie à eux et à leurs enfants ne peuvent pas leur donner eux-mêmes les instructions qui leur sont nécessaires et une éducation honnête et chrétienne » (RC 1,4). Il réitérera cette vision au début de ses Méditations pour le temps de la retraite (MR 193.2).

Dans ses Méditations publiées en 1730, sa contemplation compatissante de la société s'élargit : « Les personnes qui vivent dans le siècle pensent très peu à Dieu, et se mettent peu en peine de ce qui regarde leur salut. Ce qui fait leur unique occupation consiste ordinairement en ce qui concerne leurs affaires temporelles et les besoins du corps. Il semble que la plupart des hommes n'aient rien à espérer ni à craindre au-delà de cette vie. Leur parle-t-on de Dieu, de ce qui conduit à lui, des devoirs essentiels d'un chrétien, de la pratique du bien, de la fuite des occasions du péché et des compagnies dangereuses? Pour lors *ils ont des oreilles et ils n'entendent point*, parce qu'ils ne conçoivent que ce qui frappe les sens » (M 58.3). « Les uns s'excusent sur leurs affaires, les autres sur les plaisirs dont ils veulent jouir [...] ils préféreraient ...leurs propres satisfactions aux exercices de piété et de religion » avec lesquels Jésus-Christ « *les rend participants de la divinité même* (2 P 1, 4) » (M 50.1). « Et comme le monde est aveuglé par le péché, il a des maximes toutes contraires à celles que l'Esprit de Dieu enseigne aux âmes saintes, et c'est par ces maximes qu'il se conduit [...] la plupart des hommes cependant n'y comprennent rien, parce qu'ils *aiment mieux*, dit l'Évangile, *les ténèbres que la lumière*, et qu'ils ne connaissent pas l'Esprit de Dieu (Jn 3, 19) » (M 44.3).

Il attribue en particulier les désordres sociaux au manque d'éducation chrétienne : « Tous les désordres surtout des artisans et des pauvres viennent ordinairement de ce qu'ils ont été abandonnés à leur propre conduite et très mal élevés dans leur bas âge, ce qu'il est presque impossible de réparer dans un âge plus avancé à cause que les mauvaises habitudes qu'ils ont contractées ne se quittent que très difficilement et presque jamais entièrement, quelque soin qu'on prenne de les détruire soit par les instructions fréquentes soit par l'usage des sacrements. Et comme le fruit principal qu'on doit attendre de l'institution des écoles chrétiennes est de prévenir ces désordres et d'en empêcher les mauvaises suites, on peut aisément juger quelle en est l'importance et la nécessité » (RC 1, 6). Dans la seconde de ses *Méditations pour le temps de la retraite* il redit les conséquences désastreuses de l'abandon éducatif des mineurs (MR 194.1).

Il fait l'éloge des éducateurs chrétiens et leur demande d'apprécier leur vocation au milieu de cette société éloignée de Dieu : « Vous avez le bonheur de travailler à l'instruction des pauvres, et d'être attachés à un emploi, lequel n'est estimé et honoré que de ceux qui ont l'esprit chrétien; remerciez Dieu de vous avoir mis dans un état si sanctifiant et procurant la sanctification des autres, et qui, cependant n'a rien d'éclatant devant les hommes, et donne même souvent des occasions d'abjection à ceux qui l'exercent » (M 113.1). Il invite de façon répétée les éducateurs à apprécier cette vocation bienfaisante (M 194.1) et il les met en garde contre l'opposition des mondains : « ...cependant, tant que vous aurez une solide piété et de l'éloignement pour le monde, les libertins et les gens du monde se déclareront contre vous » (M 120.2).

Son regard théologique manifeste son expérience de la société, en particulier sa proximité envers les pauvres qui sont comme un troupeau de brebis sans pasteur, frappés de grands maux faute d'être éduqués dans la foi, et où les éducateurs chrétiens ont la vocation divine de collaborer avec Jésus-Christ au salut et à la sanctification, malgré l'opposition des gens du monde.

Cette réflexion reste valable. De plus elle invite à actualiser et à resituer le regard critique sur l'entourage en ayant pour critère la mission évangélique. Le Concile Vatican II, dans la Constitution pastorale *Gaudium et Spes* sur l'Église dans le monde

actuel, a adopté le même point de vue, et a décrit de façon critique les aspects sociaux, culturels, économiques et politiques, également sous leur aspect international, qui doivent être considérés dans l'action apostolique en fidélité au plan de Dieu. Les conférences générales des évêchés de chaque continent, les conférences épiscopales de chaque pays, ainsi que les synodes de chaque diocèse ou circonscription ecclésiastique, et les chapitres généraux et provinciaux, sont appelés régulièrement à une tâche analogue, comme le firent les Frères pour la rédaction des *Règles communes* de 1718 pour discerner la volonté de Dieu « maintenant et ici ».

## 2. Sa vision chrétienne du sujet de l'éducation

Dans *l'Explication de la méthode d'oraison*, élaborée avant 1693 pour les novices, complétée vers 1718 mais publiée seulement en 1739, il considère chacun comme étant porteur de la présence de Dieu, « parce qu'il est en nous pour nous faire subsister; suivant ces paroles de saint Paul aux *Actes des Apôtres*, ch. 17: *Dieu n'est pas loin de nous, car nous n'avons de vie, de mouvement et d'être qu'en Dieu* » (Ac 17, 27-28 dans EM 4, 130). La présence et l'action de Dieu en toute personne est le soutien naturel de sa présence dans le monde.

Dans les *Méditations* il manifeste de plus que les baptisés « sont [...] consacrés à la très sainte Trinité; *ils en portent les marques imprimées dans leurs âmes*, et ils sont redevables à cet adorable mystère de *l'onction de la grâce qui est répandue dans leurs cœurs* (1 Jn 2, 20-27) » (M 46.3). Ainsi la grâce de la présence de Dieu dans les baptisés enrichit leur être par nature.

Dans son catéchisme pour adultes appelé *Devoirs d'un chrétien*, sur le dogme et la morale il présente en texte suivi la condition humaine rationnelle, libre et pécheresse mais solidaire, en se fondant sur le récit de la Genèse (DA 103.00.9-14). La bonté de Dieu envers chacun se fait voir dans le don de son Fils unique pour le sauver du péché et l'envoi de son Esprit Saint pour le combler de grâces, ainsi que dans le don d'un ange qui le garde, le guide et l'éclaire en tous ses chemins, autant de choses dont il est redevable (Ps 91, 11 dans la M 172.1).

Tout croyant peut se considérer pécheur et s'appliquer à lui-même le psaume 51, 5-7 (EM 5, 155, 1) ou le psaume 38, 10 (EM 5, 159, 4). Il peut faire le bien en comptant sur la présence de Dieu en lui (EM 6, 169, 6). Il peut demander à Dieu d'augmenter sa foi (Mc 9, 24 dans EM 8, 192, 8) et remercier le Fils éternel de Dieu de s'être fait homme pour lui mériter la grâce d'être lui aussi fils de Dieu (EM 8, 193, 1), ce qui, même pour le plus coupable, est la source de son espérance (EM 8, 201, 2). « Quoi que Jésus-Christ soit mort pour tous les hommes, le fruit de

sa mort n'est pas cependant efficace à l'égard de tous, parce que tous ne se mettent pas en peine de se l'appliquer; il faut de notre part la correspondance de notre volonté pour le rendre tel [...] comme les grâces qu'il nous a méritées ne sont efficaces pour notre salut qu'autant que notre volonté se porte à y correspondre, c'est à nous-mêmes d'achever et de consommer l'ouvrage de notre rédemption » (MR 195.1).

La condition pécheresse n'est pas définitive, car le Verbe incarné a apporté le salut. L'être humain « ne doit pas tarder à prendre les remèdes qui lui sont nécessaires pour se procurer le salut...parce que nous ne pouvons savoir *ni le jour ni l'heure* (Mt 25, 13) où nous mourrons » (M 1.1). Il faut craindre le jugement dernier, parce que « *tout arbre qui ne portera pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu* (Lc 3, 9) » (M 2.3), et il faut se préparer par la pénitence et la prière (M, 1), en se tournant vers Dieu pour que les péchés soient pardonnés (Act 3, 19 en M 4.2), pour avoir la grâce de s'en préserver à l'avenir (M 4.3) et tirer profit de la mort et de la résurrection du Rédempteur (M 5.1). Cette grâce engage à accomplir les maximes de l'Évangile (Mt 5, 44-45 en M 5.2), en bref à suivre Jésus-Christ qui a dit : « *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce à soi-même ; c'est-à-dire qu'il renonce à son propre esprit et à sa propre volonté, qu'il porte sa croix tous les jours et qu'il me suive* » (Lc 9, 23 en M 5.3). En d'autres termes, il s'agit d'être, comme Saint Joseph, prêt à accomplir la volonté de Dieu (M 6.3), sans oublier que « *ceux qui s'engagent au service de Dieu, doivent se préparer à la tentation* » (Si 2.1 en M 17.1). « Nous sommes si sujets à la tentation, que Job dit que *notre vie est une tentation continuelle* (Jb 7, 1); c'est ce qui fait dire à saint Pierre que *le démon, notre ennemi, tourne toujours autour de nous comme un lion rugissant qui cherche sans cesse quelque moyen de nous dévorer* » (1 P 5, 8 en M 36.3).

La vie d'espoir du croyant ne supprime pas la lutte contre le péché, grande préoccupation de La Salle. La parole de Saint Paul réconforte : « *Dieu ne permettra pas que vous soyez tentés et peînés au-dessus de vos forces* » (1 Co 10, 13 en M 20.2). Plus encore, « La résurrection de Jésus-Christ lui a été encore glorieuse, et à nous avantageuse, en ce qu'il a détruit le péché » (M 29.2) bien que ceci ne soit pas automatique en chacun de nous, car cela demande la coopération personnelle pour « *que le péché ne règne plus dans notre corps* » (Rm 6, 12) qui doit s'attacher « avec

toutes ses affections dérégées à la croix de Jésus-Christ » (Ga 5, 24 en M 29.2).

Dans cette confrontation avec les penchants du monde « *le monde sera dans la joie, et ... les serviteurs de Dieu seront pour un temps dans la tristesse, mais ... leur tristesse se changera en joie* (Jn 16, 20) et cette « joie des serviteurs de Dieu, elle sera telle, *que personne ne la leur pourra ravir* (Jn 16, 22) à la différence de celle qui ne dure « qu'autant qu'il sera au monde », parce que « elle n'aura pas de fin » (Mt 34,1), car elle ne consiste pas à jouir des plaisirs des sens », ce qui est superficiel, mais « elle est solide ... au milieu des souffrances et de toutes les peines les plus sensibles » (M 34.2)

Dieu offre la justification comme un don gratuit appelé grâce habituelle ou justifiante qui fait passer de l'état de péché, qu'il soit originel ou personnel, à l'état de grâce qui nous rend agréables à Dieu et dignes du ciel (DA 300.00.2-5). Dieu nous offre aussi les lumières et les bons mouvements appelés grâces actuelles pour pouvoir fuir le mal et faire le bien (DA 300.00.7-8). Jésus-Christ a institué les sept sacrements qui sont les signes de la grâce pour nous sanctifier car c'est Lui qui agit en eux (DC 1 300, 01, 3-9).

Sa réflexion sur la condition du sujet humain de l'éducation et du salut se concrétise encore plus par des observations sur la situation dans laquelle se trouvent les enfants.

Les enfants ont un esprit plus grossier que le commun des hommes, « parce qu'il est moins dégagé des sens et de la matière, ont besoin qu'on leur développe les vérités chrétiennes qui sont cachées à l'esprit humain, d'une manière plus sensible et proportionnée à la grossièreté de leur esprit, faute de quoi, ils demeurent souvent toute leur vie grossiers et durs à l'égard des choses de Dieu et incapables de les concevoir et de les goûter (1 Co 2, 14 en M 197.1 ; 193.3). « Si la faiblesse des hommes est grande, à cause de leur inclination au péché, celle des enfants est beaucoup plus grande, à cause du peu d'usage qu'ils ont de la raison, et que la nature, qui est, par conséquent, plus vivante en eux, est portée à jouir des plaisirs des sens, et ainsi à se laisser entraîner dans le péché » (M 56.2). Chez les enfants « l'esprit ne se dégageant en eux de la matière qu'avec le temps » et habituellement les élèves « ne sont pas encore en état de concevoir facilement d'eux-mêmes les vérités et les maximes chrétiennes » (1Co 2, 14 en

M 197.1). « L'homme est si porté naturellement au péché, qu'il semble ne prendre de plaisir qu'à le commettre; c'est ce qui paraît particulièrement dans les enfants qui n'ayant pas encore l'esprit formé, et n'étant pas capables de grandes et sérieuses réflexions, semblent n'avoir d'inclination que pour contenter leurs passions et leurs sens, et pour satisfaire leur nature » (M 203.2). L'enfant qui s'est habitué dans le péché a perdu en quelque façon sa liberté, et s'est lui-même rendu captif et malheureux, selon ce que dit Jésus-Christ, que celui *qui commet le péché est esclave du péché* » (Jn 8, 34 en M 203.2). Les enfants qui viennent à l'école chrétienne «ou ont manqué d'instructions, ou n'en ont eu que de mauvaises, ou, s'ils en ont eu de bonnes, les mauvaises compagnies ou leurs mauvaises habitudes les ont empêchés d'en profiter » (M 37.2 ; 41.3). « Quoique la plupart aient un père sur la terre, ils sont cependant comme n'en ayant point, et comme abandonnés à eux-mêmes pour ce qui regarde le salut de l'âme » (M 37.3) « Qu'on est heureux, quand on a eu l'avantage d'être élevé dans la piété dès sa jeunesse! On a alors une grande facilité de la conserver pendant toute sa vie » (M 122.1). « Les habitudes des vertus qu'on a cultivées en soi dans la jeunesse, trouvant moins d'obstacles dans la nature corrompue, jettent de plus profondes racines dans les cœurs de ceux en qui elles ont été formées » (M 194.3). « Les inclinations de ceux qui sont jeunes<sup>3</sup> sont faciles à plier, et ils reçoivent, sans grande peine, les impressions qu'on leur donne » (M 186.1)<sup>4</sup>.

Dans son anthropologie théologique de La Salle considère que les êtres humains sont rationnels, libres et solidaires dans le péché depuis le premier homme et dans l'appel à la sainteté et la vie éternelle par l'action de Dieu. Toute personne est porteuse de la présence de Dieu par nature en tant que créature et par grâce depuis le baptême, à cause de Dieu qui a donné son Fils par amour pour sauver les êtres humains du péché, et qui donne son Esprit Saint pour les sanctifier de la présence trinitaire en chaque personne en état de grâce. Outre autres dons, chaque personne reçoit un ange gardien (thème très à la portée de la piété quoti-

---

<sup>3</sup> Le terme jeune en français ne signifie pas seulement jeune, mais aussi, selon le contexte, il s'applique à tout mineur.

<sup>4</sup> Ces réflexions pédagogiques sont antérieures à Jean Jacques Rousseau (1713-1788) qui, pour les ignorer, est souvent considéré comme celui qui a découvert que l'enfant est différent d'un adulte miniature.

dienne des enfants). La vie humaine est une lutte contre la tentation de pécher contre Dieu et ses commandements, et là se joue le jugement dernier de Dieu à la mort. En suivant Jésus-Christ dans sa fidélité à la volonté de Dieu et à son Évangile, la personne collabore au salut et à la sanctification que Dieu seul offre, en particulier à travers les sacrements, qui sont signes de son action. L'être humain est racheté par le Fils de Dieu fait homme ; il est soumis aux mauvais exemples des libertins et des mondains, à des occasions de pécher et aux pièges des démons, mais aussi il est aidé par les envoyés de Dieu pour son salut et sa sanctification : des êtres humains au ciel et sur la terre et aussi les anges. Les enfants, sujets habituels de l'éducation, ont une intelligence réflexive et une volonté de dominer leurs passions peu développées et ils sont très attirés par les plaisirs des sens, et c'est pourquoi ils tombent plus facilement dans le péché et en deviennent les esclaves. Les bons exemples sont importants pour les attirer vers le bien, comme aussi le sont les instructions à leur niveau. Ils ont besoin d'aide pour changer leurs mauvaises habitudes, s'éloigner des mauvaises compagnies et des occasions de pécher. Si leurs parents ne les orientent pas, il faut que d'autres personnes leur inspirent les bons sentiments, les éduquent à la vertu et à la piété, et s'ils acquièrent tôt de bonnes habitudes, ils auront plus de facilité à persévérer dans le bien.

Il est remarquable qu'en pleine controverse avec les protestants La Salle n'a pas commis l'erreur, comme beaucoup de catéchistes, d'attribuer aux bonnes œuvres, qui sont des manifestations de la foi (Jc 2, 14-25), le mérite de la justification et du salut, comme si le ciel se méritait ou se gagnait par l'effort humain et non par un don gratuit de Dieu avec qui seul on coopère par fidélité à sa grâce<sup>5</sup>.

Comme l'éducation chrétienne fait partie de la praxis ecclésiale, on doit aujourd'hui prendre en compte non seulement les aspects permanents de l'anthropologie théologique, mais aussi des apports des sciences humaines comme la psychologie, la sociologie, l'anthropologie culturelle et la théorie des communications, pour s'occuper de façon réaliste des élèves tels qu'ils sont. La

---

<sup>5</sup> Cf. Déclaration Conjointe sur la doctrine de la justification, et Annexe à la Déclaration Conjointe sur la doctrine de la justification, « L'Osservatore Romano » du 19 novembre 1999.

théologie de l'éducation, comme partie intégrante de la théologie pastorale, doit aussi être attentive à la contribution de ces sciences car elles aident à mieux comprendre les élèves actuels.

L'anthropologie théologique proprement dite a développé à l'époque contemporaine des aspects de l'être humain tels que son appel par Dieu à transformer le monde, à construire l'histoire et à être eucharistie<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> GARCÍA AHUMADA, Frères des Écoles Chrétiennes, E. *Teología de la educación*. Santiago de Chile, Tiberiades, 2003, 59-112.

### 3. Sa conviction sur le rôle de Dieu dans l'éducation

Pour La Salle l'éducation cherche à faire naître le royaume de Dieu dans l'éducateur et dans les âmes de ceux qu'il instruit (M 67.2). Dieu est le but. Dieu regarde les élèves « *en pitié, et prend soin d'eux comme étant leur protecteur, leur appui et leur père* (Ps 68, 6) » mais confie ce soin aux éducateurs (M 37.3). Dieu promet le perfectionnement humain par l'éducation et les éducateurs sont ses instruments. Dieu est le premier principe de l'éducation.

« Notre âme n'ayant été créée de Dieu que pour jouir de lui, *tout son bonheur sur la terre consiste à ne s'attacher qu'à lui* (Ps 73, 28), ... Et à qui nous attacherions-nous, qu'à celui de qui nous avons tout reçu, et qui seul est notre Seigneur et notre Père, qui a, dit saint Paul, *donné l'être à toutes choses, et qui ne nous a faits que pour lui* (1Co 8, 6 ; Act 17, 28) C'est cette vue et celle de la reconnaissance que nous lui devons de toutes ses bontés pour nous, qui a dû occuper souvent notre esprit et nous attendrir le cœur ... pour nous engager à nous donner tout à Dieu, et à lui dire, avec saint Augustin: *Mon Dieu, vous ne nous avez faits que pour vous, et nos cœurs ne seront jamais en repos, qu'ils ne se reposent en vous* » (M 90.2). Dieu principe et objet de l'éducation mérite la reconnaissance (M 90.2).

La reconnaissance envers Dieu est le thème récurrent de la pensée éducative de La Salle. Sa méditation sur l'Annonciation à Marie, centrée sur les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption qui nous ont apporté « *des grâces abondantes pour nous sauver* (Ep 2, 4-7), et pour devenir des saints parfaits (Ep 1, 4) », conclut en nous invitant à donner à Jésus-Christ « *des marques de notre reconnaissance, par le saint usage que nous en ferons* » (M 112.3). Dieu nous aide par sa grâce à éviter les péchés et les fautes, comme il en a préservé Marie, ce dont il faut le remercier avec elle *des grandes choses qu'il a faites en elle* (Lc 1, 49) et lui demander de nous dégager de tout ce qui peut contribuer à vous faire tomber dans la moindre faute (M 82.3), en particulier par l'intercession de la Vierge immaculée (M 82.1 ; 82.3).

L'insistance du discours de La Salle sur la reconnaissance envers Dieu qui nous a tout donné par amour et qui mérite que nous nous donnions totalement à Lui, permet de comprendre les « devoirs d'un chrétien », comme une noble expression de reconnaissance et non comme une obligation contraignante venue d'une loi, ou d'une imposition fantasque. En français « je vous suis obligé » comme le portugais « obrigado ! » signifie « je vous en suis reconnaissant ». Il existe en espagnol le dicton « nobleza obliga » (noblesse oblige), pour que quiconque accomplit une obligation de reconnaissance sache qu'il le fait volontairement et librement et non par contrainte. Pour Saint Jean-Baptiste de La Salle, basé sur la Bible, l'éducation chrétienne pousse à agir librement envers Dieu par reconnaissance et non par force ou par dégoût, car nous savons que nous ne pourrons jamais lui rendre dignement ce que nous avons reçu de sa bonté. Agir librement pour Dieu par reconnaissance est le fait tant de l'éducateur que de l'élève. La Salle ne parlait pas d'éducation libératrice, notion forgée au XX<sup>ème</sup> siècle de façon parallèle et sans influence réciproque par le tanzanien serviteur de Dieu Julius Nyerere, le catholique brésilien Paulo Freire et le Cubain Frère Alfredo Morales, FEC<sup>7</sup>, mais il a formé des éducateurs pour la réaliser et la développer.

Ses *Méditations pour le temps de la retraite* partent de la bonté de Dieu : « Dieu est si bon, qu'ayant créé les hommes, il veut qu'ils parviennent tous à la connaissance de la vérité (1 Tm 2,4). Cette vérité est Dieu même et ce qu'il a bien voulu nous révéler, soit par Jésus-Christ, soit par les saints apôtres, soit par son Église. C'est de quoi Dieu veut que tous les hommes soient instruits, afin que leur esprit soit éclairé par les lumières de la foi; et comme on ne peut être instruit des mystères de notre sainte religion que parce qu'on a eu le bonheur de les entendre ... il a éclairé lui-même les cœurs de ceux qu'il a destinés pour annoncer sa parole aux enfants, afin qu'ils puissent les éclairer en leur découvrant la gloire de Dieu (2 Co 4, 6) » (M 193.1). Après avoir décrit le désastre social dû au manque d'éducation des enfants, il considère qu'il est juste de

---

<sup>7</sup> NYERERE, J. *Education for Self Reliance*. Dar-Es-Salam, Oxford University Press, 1967. / Freire, P. *La pedagogía del oprimido*. Montevideo, tierra Nueva, 1969. / Morales, FSC, A. *Hombre nuevo, nueva educación. Educación en libertad y para la libertad*. Santo Domingo, La Salle, 1972.

remercier pour la vocation d'éducateur pour ce motif humain et il ajoute le motif surnaturel de pouvoir aussi *annoncer l'Évangile gratuitement* (1 Co 9, 18 en M 194.1). Dieu donne la vocation aux éducateurs. « Dieu ne nous envoie ses saintes inspirations qu'afin de nous rendre prompts à les mettre en pratique, dans la vue d'accomplir exactement sa sainte volonté » (M 141.1) Dieu est également dans la vérité que l'on annonce et enseigne et comme la lumière qui illumine par la grâce le cœur de l'éducateur et celui de chaque élève, c'est-à-dire, comme l'agent suprême de l'éducation et du salut.

Les éducateurs chrétiens coopèrent au salut avec Jésus-Christ, principal agent de l'éducation et du salut, au salut. L'Esprit Saint est celui qui pousse à aimer et à pratiquer ce que les éducateurs chrétiens enseignent (M 195.3). « *Ni celui qui plante ni celui qui arrose importe mais Dieu qui fait croître* » (1 Co 3,7 en M 196.1). Si certains ne tirent pas profit de l'enseignement chrétien, il faut implorer la grâce de Dieu et demander leur conversion (M 196.1). La Salle exhorte à s'abandonner à la conduite de Jésus-Christ pour qu'il règne sur nos mouvements intérieurs au point de pouvoir dire avec Saint Paul « *ce n'est plus moi qui vit, mais le Christ qui vit en moi* » (Gal 2, 20 en M 22.2).

La finalité de l'éducation chrétienne est que les élèves vivent en chrétiens, c'est-à-dire unis à Dieu (M 196.3). Cette finalité est le salut des âmes ... car *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle* (Jn 3, 16), qu'ils aient en ce monde la vie de la grâce et en l'autre la vie éternelle (M 201.3). C'est un don de Dieu dont l'éducateur n'a pas à se glorifier (1 Co 4, 7 en M 196.3). Comme ministres et ambassadeurs de Jésus-Christ, les éducateurs doivent avoir pour finalité « l'amour et la gloire de Dieu » (M 201.2).

L'éducation est un fait théocentrique. Dieu est le principe, le principal agent, la fin et l'objet kérygmaticque de l'éducation, qui conduit les êtres humains vers la sainteté. Dans la spiritualité de l'éducateur, le règne de Dieu dans sa personne, celles des élèves et dans le monde est son inspiration et sa motivation. La présence multiforme de Dieu dans l'éducation fait naître la reconnaissance et la louange, c'est-à-dire un sentiment eucharistique rayonnant face à la réalité vue avec foi. La gloire de Dieu, point

constamment mentionné par de La Salle, est définie par Saint Thomas d'Aquin comme la manifestation de sa bonté<sup>8</sup>, une notion qui enrichit ces motivations.

---

<sup>8</sup> Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, I<sup>ère</sup> partie, question 65, article 2.

## 4. Sa vision chrétienne de la société

Saint Jean-Baptiste de La Salle considère la société humaine comme la création de Dieu qui fit les êtres humains libres et destinés au salut pour la vie éternelle et à la sainteté, mais capables aussi de pécher, comme on l'observe malheureusement dans la vie de tous les jours. Il éduque pour vivre activement en société selon la volonté de Dieu.

Il explique les devoirs réciproques entre les autorités et leurs subordonnés en traitant le quatrième commandement de Dieu. Il énumère comme autorités : « les pères, les mères, les tuteurs, les curateurs, les parrains, les marraines, les maîtres et maîtresses, les maris à l'égard de leurs femmes, les seigneurs, les magistrats, les prélats et pasteurs de l'Église » (DA 206.0.2). Il commence par un résumé des devoirs de chaque autorité avant de les expliquer, et il continue avec les devoirs de leurs subordonnés respectifs, qu'il explique aussi à la suite. C'est un regard « depuis le bas ». Par contre, le Catéchisme pour son diocèse de Meaux écrit par Jacques Bénigne Bossuet (1627-1704), qui fut précepteur du dauphin de France, réédité avec haute diffusion jusqu'en 1834, omet totalement les devoirs des supérieurs. Son Premier Catéchisme dit textuellement:

« *Expliquez le quatrième commandement, Père et mère honoreras* ».

« Il est commandé aux enfants d'honorer leurs pères et leurs mères, de leur obéir, et de les aider en leurs nécessités corporelles et spirituelles ».

« *Que nous prescrit encore ce commandement ?* »

« De respecter tous supérieurs, pasteurs, rois, magistrats et autres ».

« Et que nous est-il défendu ? »

« Il nous est défendu de leur être désobéissants, de leur faire peine, et d'en dire du mal »<sup>9</sup>. Le Second Catéchisme, pour ceux qui sont plus avancés dans la connaissance des mystères, n'ajoute rien là-dessus. Le Catéchisme de Bossuet fut la source du *Catéchisme*

---

<sup>9</sup> *Oeuvres complètes de Bossuet, publiées d'après les imprimés et les manuscrits originaux, purgées des interpolations et rendues à leur intégrité par F. Lachat.* Paris, Librairie de Louis Vives, Éditeur, 1867, Volume V, p. 11.

*Impérial* imposé par Napoléon<sup>10</sup>, fut traduit en Espagne par ordre de José Bonaparte<sup>11</sup>, et reçut en 1822 du chilien Manuel de Salas une forme acceptable dans la République<sup>12</sup>. Cette catéchèse autoritaire fait contraste avec la catéchèse populaire lasallienne, tellement explicite sur les devoirs des autorités et des subordonnés :

Les pères et mères doivent quatre choses à leurs enfants: la nourriture, l'instruction, la correction, et le bon exemple » (DA 206.0.4) « Les enfants ont cinq devoirs à rendre à leur pères et mères, en vertu de ce commandement. Ils doivent les aimer, les respecter, leur obéir, les assister pendant leur vie, prier et faire prier Dieu pour eux, après leur mort » (DA 206.0.7). « Ils doivent leur obéir, et faire promptement et avec joie tout ce qu'ils leur commandent, pourvu que ce ne soit pas des choses contraires à la loi de Dieu; car il faut obéir à Dieu, plutôt qu'à ses parents, et ce serait offenser Dieu que de leur obéir dans ces occasions » (DA 206.0.8). « Les maris doivent à leurs femmes l'amour, le respect, la fidélité et l'entretien selon leur condition. Les femmes doivent à leurs maris le respect, l'amour, l'obéissance et la fidélité dans le mariage, et sont obligées de conserver le bien de la maison » (DA 206.0.11). « Les tuteurs doivent faire instruire ceux dont ils sont chargés, et les corriger, faire profiter leur bien, et en rendre compte avec fidélité. Les parrains et marraines doivent, au défaut des pères et des mères faire instruire de tout ce qui regarde le salut ceux qu'ils ont tenu sur les fonds de baptême, les reprendre de leurs fautes, et leur donner bon exemple et bon conseil. On doit aimer, honorer, obéir, et écouter volontiers les tuteurs, et les parrains et marraines, et suivre leurs bons conseils. » (DA 206.0.12) « Les maîtres et maîtresses doivent nourrir leurs domestiques, les instruire, les corriger et les reprendre de leurs fautes, et péchent grièvement, lorsqu'ils ne le font pas. Ils doivent

---

<sup>10</sup> PLONGERON, B. *Le Catéchisme Impérial (1806) et l'irritante leçon VII sur le quatrième commandement*, dans: BRODEUR, R. et CAULIER, Brigitte. *Enseigner le catéchisme: autorités et institutions, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Saint Nicholas (Québec) - Paris, Presses de l'Université de Laval - Cerf, 1997, 141-159.

<sup>11</sup> *Catecismo para el uso de todas las Iglesias del imperio francés. Aprobado por el Cardenal Caprara, Legado de la Santa Sede en París*. Este catecismo está sacado principalmente del que publicó el célebre Obispo de Meaux Jacobo Benigno Bossuet, insigne defensor de la fe católica. Madrid, En la imprenta de Collado<sup>2</sup>, 1808.

<sup>12</sup> HANISCH, S.J., W. *El catecismo de don Manuel de Salas, "Anuario de Historia de la Iglesia en Chile" 7 (1989) 89-97.*

bien prendre garde de ne pas retenir à leur service, et surtout dans leur maison des serviteurs vicieux et débauchés: ils sont obligés de les avertir charitablement de leur devoir, et s'ils ne changent pas de conduite, de les congédier; il faut aussi qu'ils les occupent pendant le jour, et que ce soit avec discrétion, modérément, et selon leurs forces. Enfin ils ne peuvent pas se dispenser de leur payer leurs gages, et s'ils les leur retenaient, ils commettraient un péché considérable, et qui crierait vengeance devant Dieu (Jc 5. 4)» (DA 206.0.13). « Les serviteurs et les servantes doivent respecter leurs maîtres et maîtresses, les aimer, leur obéir, les servir avec affection, et conserver fidèlement leur bien » (DA 206.0.14). « Les magistrats sont obligés d'établir et de conserver le bon ordre et la paix, de rendre la justice, d'empêcher et de punir les scandales, et procurer que les lois de Dieu, de l'Église, et du prince soient observées » (DA 206.0.14). « On doit rendre les mêmes devoirs aux magistrats et aux personnes qui ont l'autorité séculière qu'aux tuteurs, et autres qui ont soin des biens temporels et de l'éducation » (DA 206.0.15). Il a inclus ici le devoir du citoyen comme faisant partie de la morale naturelle et de l'éducation générale. « Les devoirs des diocésains à l'égard de leur évêque, des paroissiens à l'égard de leur curé, et des inférieurs à l'égard des supérieurs spirituels sont de les aimer, de les respecter, de leur obéir, comme à Jésus-Christ même qu'ils représentent, et de leur payer fidèlement les dîmes et les autres droits qui leur sont dus » (DA 206.0.15).

En parlant du cinquième commandement de Dieu, il expose aussi la doctrine commune sur les dommages physiques ou moraux au prochain (DA 207.0.2) et l'obligation de les réparer (DA 207.0.3) ; sur le pardon envers qui nous fait tort et la prière pour cette personne (DA 207.0.5). Il dit : « Ceux-là pèchent contre le cinquième commandement de Dieu qui haïssent quelque personne que ce soit, qui désirent ou procurent quelque mal ou la mort même soit à soi soit à d'autres, qui frappent, qui appellent en duel, qui tuent ou méprisent par paroles, par des moqueries ou des injures qui que ce soit, qui procurent ou qui conseillent l'avortement, ou qui étouffent des petits enfants couchés avec eux, qui sans nécessité s'exposent au danger de mourir, ou qui y exposent le prochain, faute de lui donner l'aumône, lorsqu'il est dans le besoin, qui ne veulent point pardonner à leurs ennemis, ni les voir, ni les saluer, ni les visiter, comme ils faisaient avant leurs inimitiés, qui

se mettent en danger d'offenser Dieu, ou qui contribuent au péché du prochain, de quelqu'une des manières par lesquelles on peut y participer » (DA 207.0.7).

Quand il traite le sixième commandement de Dieu il enseigne qu' « il est défendu par ce commandement de dire ou de faire quoi que ce soit, contre la bienséance et contre la pureté » (DA 208.0.2). Étrangement il qualifie de « péché mortel » différents actes dans ce domaine qu'il faudrait simplement qualifier de « péché grave », en supposant que ces actions sont toujours pleinement délibérées, d'autant plus que plus loin il distingue entre péché mortel et péché véniel (DA 213.0.8-13). Il ajoute : « Ce sont aussi des péchés considérables contraires à ce commandement de solliciter quelqu'un à l'impureté, par paroles, par lettres, ou par présents, et de commettre le péché de la chair avec une fille ou une femme mariée; si c'est avec une parente, c'est un inceste; et si c'est avec une personne consacrée à Dieu, c'est un sacrilège » (DA 208.0.3). « Les principales occasions qui nous portent à ce misérable péché sont : les mauvaises compagnies, la fréquentation avec des personnes de différent sexe, le luxe des habits, les comédies, les danses et l'oisiveté » (DA 208.0.5). On retrouve évidemment des aspects propres à son époque et à son milieu.

À partir du principe : « Dieu nous défend par son septième commandement de prendre et de retenir injustement le bien de notre prochain » (DA 209.0.1) il pousse à restituer, et il ajoute d'autres thèmes de morale économique : « Si ce commandement défend à tous les hommes de prendre le bien d'autrui, il oblige aussi les riches et tous ceux qui ont quelque bien d'en faire part aux pauvres selon leurs besoins, et selon le pouvoir qu'ils en ont... Les saints Pères conviennent que celui qui ne donne pas aux pauvres ce qu'il peut leur donner selon son état le leur dérobe, et commet une injustice à leur égard » (DA 209.0.5). Il a mis cette doctrine dans les faits en partageant sa fortune pendant la famine de 1684. Il introduit ici vigoureusement les obligations des pasteurs qu'il a retardées en parlant du quatrième commandement : « Tous les hommes ne sont pas en état de donner des biens aux pauvres, mais tous peuvent les aider spirituellement, en contribuant à leur salut, soit par leurs bons exemples, soit en leur procurant, ou en leur donnant l'instruction. C'est à quoi sont principalement obligés les pasteurs, et tous ceux qui sont chargés d'instruire les aut-

res, et de travailler à leur salut et à leur sanctification » (DA 209.0.6). Il détaille les devoirs par rapport aux biens matériels : « Il y en a beaucoup qui pèchent contre le septième commandement de Dieu. Ce sont ceux qui prennent le bien d'autrui, soit en secret, soit par violence, et ceux qui le retiennent; ceux aussi qui font, et qui causent quelque dommage au prochain, par malice, par négligence, ou par ignorance, quoiqu'ils n'en profitent pas, et ceux qui prêtent à usure, soit de l'argent, soit des denrées » (DA 209.0.7). Il concrétise les devoirs sociaux des administrateurs publics ou privés des propriétés d'autrui : « Ceux qui ne paient pas leurs dettes, les gages de leurs domestiques, et le salaire de leurs ouvriers ne transgressent pas moins ce commandement de Dieu; non plus que ceux qui usent de fraudes dans l'administration du bien d'autrui, comme font quelquefois les tuteurs et les fermiers; ceux enfin qui promettent ou qui reçoivent de l'argent pour un bénéfice, ou qui prennent un bénéfice, à condition de le rendre à un autre, doivent être regardés, comme contrevenant à ce commandement de Dieu, et sont obligés de restituer tout ce qu'ils ont reçu » (DA 209.0.9).

Il résume pour son époque l'éthique des communications. Dieu défend par son huitième commandement toute injustice qu'on peut faire au prochain par paroles, en disant quelque chose de faux, ou de désavantageux du prochain. Nous pouvons offenser notre prochain, et lui faire tort par nos paroles, en faisant serment contre la vérité, et contre ses intérêts, en le trompant par nos paroles, et en le diffamant par nos médisances » (DA 210.0.1). « Ceux qui contreviennent à ce commandement de Dieu sont les faux témoins, qui étant interrogés par le propre et véritable juge cachent, déguisent, ou cèlent la vérité par un faux serment, le témoin alors est obligé de réparer et de restituer le dommage qu'il a causé. Ce sont aussi les avocats et les procureurs qui entreprennent des mauvaises causes, ou qui par leur négligence ne défendent pas bien la bonne cause de leur partie, ceux-ci sont obligés de restituer les dommages et intérêts qu'ont souffert par leur faute ceux dont ils ont entrepris les causes. Les notaires pèchent aussi contre ce commandement, lorsque, par ignorance, ou par quelque autre raison, ils ne font pas les actes et les contrats dans la forme qu'ils doivent avoir, et lorsqu'ils ne gardent pas le secret de ces actes, ou des affaires qui leur ont été confiées, aussi bien que ceux qui ouvrent des lettres secrètes. Ils sont tous tenus de

réparer le dommage qu'ils ont pu causer » (DA 210.0.3). « Le mensonge est un péché, qui est grand, à proportion que le dommage qu'on fait, ou qu'on prétend faire ... C'est un mensonge, par exemple, fort préjudiciable au prochain, lorsqu'on vend de la marchandise à plus haut prix qu'elle ne vaut, de dire et d'assurer, qu'elle vaut tant, et qu'elle coûte tant » (DA 210.0.5). « On fait tort à son prochain par la médisance, lorsqu'on dit du mal de quelqu'un en son absence, pour le diffamer. Ce péché est d'autant plus grave, que le tort qu'on fait au prochain est de conséquence; car c'est lui ôter son honneur, ce qui lui est beaucoup plus nuisible, que de lui prendre son bien » (DA 210.0.8). « Il n'est pas permis d'écouter les médisances, et c'est un grand péché de les croire; car c'est juger et condamner témérairement son prochain: il est aussi très mal de les rapporter, si ce n'est en esprit de charité à des personnes qui puissent y remédier, ou qui soient en droit de châtier ceux qui ont fait le mal, ou à ceux qui n'en étant pas avertis en souffriraient un préjudice considérable » (DA 210.0.9). Pour nous empêcher de tomber dans ces défauts, qu'on commet contre le prochain par ses paroles, nous devons accompagner nos paroles des six conditions suivantes: La 1<sup>ère</sup> est la vérité, en disant les choses comme elles sont. La 2<sup>ème</sup> est la sincérité, en les disant comme nous les pensons. La 3<sup>ème</sup> est l'amour de Dieu, ne disant rien qui ne lui soit agréable, et qui ne soit pour sa gloire. La 4<sup>ème</sup> est la charité du prochain, en ne disant rien qui le regarde, qui ne lui soit avantageux. La 5<sup>ème</sup> est la nécessité, en ne parlant que quand il est nécessaire. La 6<sup>ème</sup> est la discrétion, en ne disant que ce qui est à propos de dire » (DA 210.0.13).

Dans ses Méditations il donne un exemple à valeur permanente, qui a un impact particulier pour les français de l'époque monarchique : « Saint Louis, roi de France... aimait tendrement ses sujets; et, après avoir travaillé avec un soin merveilleux à leur procurer la paix et le repos, il leur donna des lois et de bons règlements pour les conduire à Dieu. Il donna avant que de mourir, des instructions à son fils, qui sont si sages et si chrétiennes, qu'elles sont capables de guider les rois pour bien saintement gouverner leurs royaumes. Vous devez joindre, dans votre emploi, le zèle du bien de l'Église avec celui de l'État, dont vos disciples commencent d'être et doivent être un jour parfaitement les membres. Vous procurerez le bien de l'Église, en les faisant de véritables chrétiens, et en les rendant dociles aux vérités de foi et aux

maximes du saint Évangile. Vous procurerez le bien de l'État, en leur apprenant à lire et à écrire et tout ce qui est de votre ministère, eu égard à l'extérieur. Mais il faut joindre la piété avec l'extérieur, sans quoi votre travail serait peu utile » (M 160.3).

Sa théologie de l'éducation inclut l'éducation sociale comme base de la foi dans l'Évangile et la morale sociale qui en découle. À son exemple, les éducateurs chrétiens actuels, en plus de ce qui a été dit du regard pastoral de l'environnement, en prévoyant leurs projets éducatifs doivent exercer le discernement critique et créatif demandé par Paul VI dans *Octogesima Adveniens* qui a renouvelé l'enseignement social catholique, et ne pas attendre de la seule doctrine officielle une orientation : « Il incombe aux communautés chrétiennes d'analyser avec objectivité la situation propre de leur pays, de l'éclairer à la lumière de la parole inaltérable de l'Évangile, d'en déduire des principes de réflexion, des normes de jugement et des lignes d'actions selon les enseignements sociaux de l'Église élaborés au long de l'histoire... Il appartient à ces communautés chrétiennes de discerner, avec l'aide de l'Esprit Saint, en communion avec les évêques en charge, en dialogue avec les autres frères chrétiens et tous les hommes de bonne volonté, les options et les engagements qu'il convient de prendre pour réaliser les transformations sociales, politiques et économiques considérées comme étant urgentes en chaque instance » (OA 3). Cette attitude sociale critique, réfléchie et engagée est indispensable si l'on veut vraiment servir les pauvres.

## 5. Sa notion d'éducation inspiratrice

Les *Règles communes* ont la finesse de ne pas réduire le processus éducatif à l'enseignement et à la formation simplement, mais elles le présentent comme un accompagnement inspirateur : « La fin de cet Institut est de donner une éducation chrétienne aux enfants, et c'est pour ce sujet qu'on y tient les écoles afin que les enfants y étant sous la conduite des maîtres depuis le matin jusqu'au soir, ces maîtres leur puissent apprendre à bien vivre en les instruisant des mystères de notre sainte religion en leur inspirant les maximes chrétiennes et ainsi leur donner l'éducation qui leur convient » (RC 1, 3). Les méditations parlent de « donner l'esprit du christianisme » (M 109.3 ; 115.3) ; d'être animé de l'esprit chrétien pour le communiquer (M 132.1 ; 171.3).

Pour inspirer les autres et non pas simplement les instruire ou les discipliner, il faut une force intérieure rayonnante et sereine, que le Saint Fondateur appelle un esprit, auquel il donne une haute pertinence. Il le dit avec solennité : « Ce qui est de plus important et ce à quoi on doit avoir plus d'égard dans une communauté est que tous ceux qui la composent aient l'esprit qui lui est propre, que les novices s'appliquent à l'acquérir et que ceux qui y sont engagés mettent leur premier soin à le conserver et à l'augmenter en eux, car c'est cet esprit qui doit animer toutes leurs actions et donner le mouvement à toute leur conduite, et ceux qui ne l'ont pas et qui l'ont perdu doivent être regardés et se regarder eux-mêmes comme des membres morts parce qu'ils sont privés de la vie et de la grâce de leur état et doivent aussi se persuader qu'il leur sera très difficile de se conserver dans la grâce de Dieu » (RC 2, 1).

Principal rédacteur des *Règles communes*, surtout dans sa partie plus théologique et fondamentale, il définit cet esprit par trois aspects : « L'esprit de cet Institut est premièrement un esprit de foi qui doit engager ceux qui le forment à ne rien envisager que par les yeux de la foi, à ne rien faire que dans la vue de Dieu, à attribuer tout à Dieu entrant toujours dans ces sentiments de Job: Le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté, il ne m'est rien arrivé que ce qu'il lui a plu, et en d'autres semblables si souvent exprimés dans la sainte Écriture et dans la bouche des

anciens patriarches (RC 2, 2). « Secondement l'esprit de leur Institut consiste dans un zèle ardent d'instruire les enfants et de les élever dans la crainte de Dieu, de les porter à conserver leur innocence s'ils ne l'ont pas perdue et de leur donner beaucoup d'éloignement et une très grande horreur pour le péché et pour tout ce qui pourrait leur faire perdre la pureté » (RC 2, 9). « On fera paraître dans cet Institut et on conservera toujours un véritable esprit de communauté » (RC 3,1). On a repris la notion d'*inspirer* et il s'y est ajoutée celle de *toucher*, qui peuvent se comprendre aujourd'hui par *motiver* et *impulser*.

Pour être animés de cet unique esprit des Frères des Écoles Chrétiennes, les *Règles* signalent quelques moyens principaux et de valeur permanente dans ses deux premiers aspects. Dans le troisième, l'esprit de communauté, les moyens qui apparaissent dans ces *Règles* sont considérés comme des tendances souhaitables et quelques uns ne sont déjà plus viables, et les Chapitres généraux les ont remplacés par d'autres appropriés et faisables.

Les deux moyens centraux pour avoir l'esprit de foi sont : « Pour entrer et vivre dans cet esprit : 1. les frères de cette Société auront un très profond respect pour la sainte Écriture et pour en donner des marques ils porteront toujours sur eux le Nouveau Testament, et ne passeront aucun jour sans en faire quelque lecture par un sentiment de foi, de respect et de vénération pour les divines paroles qui y sont contenues, le regardant comme leur première et principale règle » (RC 2, 3) Secondement, les frères de cette Société animeront toutes leurs actions de sentiments de foi et en les faisant ils auront toujours en vue les ordres et la volonté de Dieu qu'ils adoreront en toutes choses et par lesquels ils auront égard de se conduire et de se régler » (RC 2, 4). Ce deuxième moyen est renforcé par une pratique qui a l'avantage de pouvoir être encouragée par des actions communes : « Ils feront le plus qu'ils pourront attention à la sainte présence de Dieu et auront soin de se la renouveler de temps en temps, étant bien persuadés qu'ils ne doivent penser qu'à lui et à ce qu'il leur ordonne c'est-à-dire à ce qui est de leur devoir et de leur emploi » (RC 2, 7). Dans une lettre La Salle dit : « Faites aussi en sorte que la sainte présence de Dieu vous soit fréquente, car elle est le principal fruit de l'oraison » (LA 10, 3). Dans les Méditations il ajoute : « L'exercice du recueillement intérieur... rend facile l'exercice de la présence de Dieu... bonheur anticipé dès cette vie » (M 179.3). « [La

retraite] vous aidera beaucoup... à procurer de la piété à vos disciples. Mais si vous ne la goûtez pas, et si vous vous appliquez peu à l'oraison, vous n'aurez pas cette onction nécessaire pour leur inspirer l'esprit du christianisme (M 126.3). « Inspirez-leur aussi de la piété et de la modestie ... insinuez-leur encore la simplicité et l'humilité » (M 200.3).

L'esprit de zèle, que l'on préfère nommer ardeur apostolique aujourd'hui, se cultive par quatre moyens qui sont des actions des éducateurs, un moyen principal et deux autres moyens qui sont des objectifs à cultiver chez les élèves : « Pour entrer dans cet esprit, les frères de la Société s'efforceront par la prière, par les instructions et par leur vigilance et leur bonne conduite dans l'école, de procurer le salut des enfants qui leur sont confiés, en les élevant dans la piété et dans un véritable esprit chrétien, c'est-à-dire selon les règles et les maximes de l'Évangile » (RC 2, 10). Le premier objectif de l'ardeur apostolique est d'inspirer l'horreur du péché *parce que ceux qui y tombent, ne posséderont point le royaume des Cieux* (Ga 5, 21 en M 202.1).

Communiquer une façon d'être et non pas seulement un savoir et des comportements convenables, appartient au domaine des valeurs qui ne s'apprennent pas par un enseignement théorique et une formation programmée, mais par le seul exemple. La Salle le savait : « l'exemple fait beaucoup plus d'impression sur l'esprit et sur le cœur, que non pas les paroles, principalement sur celui des enfants, qui n'ayant pas encore l'esprit assez capable de réflexion, se forment ordinairement sur l'exemple de leurs maîtres, se portant plus à faire ce qu'ils leur voient faire que ce qu'ils leur entendent dire, surtout lorsque leurs paroles ne sont pas conformes à leurs actions » (M 202.3). Pour transmettre « l'esprit du christianisme » il faut vivre et rayonner avec une ardeur apostolique « l'esprit de foi ». L'ardeur pour la gloire de Dieu et pour le salut se révèle en inspirant sans cesse les maximes et les pratiques de l'Évangile (M 202.2).

La Salle veut aussi une éducation de qualité pour les pauvres, lesquels, même s'ils l'atteignent à un niveau assez élémentaire, peuvent atteindre la fin élevée que Dieu propose à tout homme.

## 6. Sa conviction ecclésiale de l'éducation chrétienne

L'éducation chrétienne, à la fois annonce et enseignement du divin, n'est pas un simple travail humain, mais un engagement pour le royaume de Dieu et un ministère confié par Jésus et par l'Église. « Jésus-Christ ne s'est pas contenté de confier à ses apôtres l'emploi de faire le catéchisme; il l'a fait aussi lui-même, et a enseigné les principales vérités de notre religion, comme il est rapporté dans un grand nombre d'endroits de son Évangile où il dit à ses apôtres : *Il faut que j'annonce l'Évangile du royaume de Dieu: car c'est pour cela que j'ai été envoyé.* Dites de même que c'est pour cela que Jésus-Christ vous a envoyés et que l'Église dont vous êtes les ministres vous emploie » (M 199.2).

« Comme vous coopérez avec Dieu dans son ouvrage, dit saint Paul, et que les âmes des enfants que vous instruisez sont *le champ qu'il cultive* (1 Co 3, 9) par vous, puisque c'est lui qui vous a donné le ministère que vous exercez, quand vous paraîtrez tous devant le tribunal de Jésus-Christ, chacun de vous rendra compte lui-même à Dieu de ce qu'il aura fait, comme *ministres de Dieu*, et comme étant à l'égard des enfants, *dispensateurs de ses mystères* » (M 205.1).

De plus, les éducateurs chrétiens construisent l'Église<sup>13</sup>. « Ceux qui étaient auparavant privés de Jésus-Christ, étaient *étrangers quant aux alliances de Dieu, et sans espérance en ses promesses* (Ep 2,12), étant à Jésus-Christ, n'étaient *plus étrangers, mais*

---

<sup>13</sup> La Salle n'emploie jamais l'expression « construire le royaume de Dieu », censurée par Benoît XVI dans *In Spe Salvi 35* : Assurément, nous ne pouvons pas « construire » le règne de Dieu de nos propres forces – ce que nous construisons demeure toujours le règne de l'homme avec toutes les limites qui sont propres à la nature humaine. Le règne de Dieu est un don, et c'est pourquoi justement il est grand et beau, et il constitue la réponse à l'espérance. Et nous ne pouvons pas – pour utiliser la terminologie classique – « mériter » le ciel grâce à « nos propres œuvres ». Il est toujours plus que ce que nous méritons; il en va de même pour le fait d'être aimé qui n'est jamais une chose « méritée », mais toujours un don. ... Nous pouvons nous ouvrir nous-mêmes, ainsi que le monde, à l'entrée de Dieu : de la vérité, de l'amour, du bien. C'est ce qu'ont fait les saints, qui, comme « collaborateurs de Dieu », ont contribué au salut du monde (cf. 1 Co 3, 9; 1 Th 3, 2).

*étaient devenus citoyens avec les saints et les domestiques de Dieu et étaient l'édifice qui a été bâti sur le fondement des apôtres et élevé par Jésus-Christ; et ainsi sont devenus le sanctuaire où Dieu demeure par le Saint-Esprit (Ep 2, 19-22) » (M 199.3).* « Considérez que comme vous devez travailler dans votre emploi à l'édifice de l'Église, sur le fondement qu'ont posé les saints apôtres, en instruisant les enfants que Dieu a confiés à vos soins, et qui entrent dans la structure de l'édifice; il faut que vous exerciez votre emploi comme les apôtres s'acquittaient de leur ministère » (M 200.1 ; 199.1). « Jésus-Christ, en vous chargeant d'instruire les enfants et de les former à la piété vous a commis le soin *d'édifier son corps* qui est son Église (Ep 4, 12) » (M 205.3 ; 198.3).

Les éducateurs font que les disciples de Jésus-Christ grandissent comme des membres du corps de l'Église : « Son intention est... qu'en toutes choses, ils croissent en Jésus-Christ qui est leur chef, *de qui tout le corps de l'Église tient sa structure et sa liaison, afin qu'ils soient toujours tellement unis avec elle et en elle que, par la vertu secrète que Jésus-Christ fournit à tous ses membres, ils participent aux promesses de Dieu en Jésus-Christ* (Ep 3, 6) » (M 205.3).

Cette conviction se fait insistante, nourrie par diverses images ecclésiologiques pauliniennes. « Ce qui vous doit encore engager à avoir un grand zèle dans votre état, c'est que non seulement vous êtes les ministres de Dieu, mais que vous l'êtes même de Jésus-Christ et de l'Église; c'est ce que dit saint Paul qui veut que chacun considère ceux qui annoncent l'Évangile comme *les ministres de Jésus-Christ* (1 Co 4, 1)... l'amour de Dieu vous doit presser, parce que *Jésus-Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort pour eux* ; (2 Co 5, 14-15). Votre zèle vous doit faire inspirer à vos disciples, *comme si Dieu même les exhortait par vous, puisque vous êtes les ambassadeurs de Jésus-Christ* (2 Co 5, 20). Il faut aussi que vous fassiez voir à l'Église quelle charité vous avez pour elle (2 Co 8, 24), et que vous lui donniez des preuves de votre zèle, car c'est pour l'Église (comme étant le corps de Jésus-Christ) que vous travaillez, de laquelle *vous êtes faits les ministres* selon l'ordre que Dieu vous a donné (Cf. Col 1, 25) (M 201.2).

Un autre aspect de la relation des éducateurs chrétiens à l'Église est leur obéissance filiale envers les enseignements officiels du

pape et des évêques unis à lui pour veiller et accroître le « troupeau » qu'ils partagent avec ces pasteurs, représentants et ministres supérieurs. « Le pape étant le vicaire de Jésus-Christ, le chef visible de l'Église et le successeur de saint Pierre, a une autorité étendue sur toute l'Église ; et tous les fidèles qui en sont les membres doivent le regarder comme leur père, et comme la voix de Dieu dont il se sert pour leur déclarer ses ordres. C'est lui qui a le pouvoir universel que Jésus-Christ donna à saint Pierre, de *lier et de délier* (Mt 16, 19) ; et à qui il a commis le soin, en la personne de ce saint apôtre, de *paître son troupeau* (Jn 21, 15-18). Votre fonction étant donc de travailler à l'étendre et à le cultiver, vous devez honorer notre Saint-Père le pape comme le saint pasteur de ce troupeau, et comme le grand prêtre de l'Église, et en respecter toutes les paroles ... Les évêques, étant établis de Dieu pour être les défenseurs de l'Église, sont aussi, dit saint Paul, *les premiers ministres de Jésus-Christ, et les dispensateurs des mystères de Dieu* (1 Co 4, 1). Il faut honorer leurs personnes, respecter leurs paroles » (M 106.2.3). « Les apôtres, pour choisir saint Mathias à la place de Judas, ne se contentèrent pas de prier : ils confèrent entre eux, pour ne rien déterminer en cela que par conseil, persuadés qu'ils étaient, que joignant le conseil à la prière, *Dieu leur ferait connaître sa volonté* (Act 1, 21-26) » (M 107.2).

La Salle énonce avec liberté et en se basant sur la Bible le caractère ministériel des éducateurs chrétiens et en particulier des catéchistes, que le magistère universel et local de l'Église a accepté après le Concile Vatican II avec lenteur, difficulté et réserves<sup>14</sup>. Le Saint Fondateur pense le ministère ecclésial dans sa validité théologique, spirituelle et charismatique, qui a valeur permanente, tandis que le magistère ecclésial s'occupe aujourd'hui plus du ministère ecclésial dans son caractère établi et liturgiquement solennisé, qui est un domaine différent de la connaissance et de la compétence. Saint Jean-Baptiste de La Salle accepte et propose l'obéissance des ministres charismatiques envers les ministres établis autorités de l'Église.

Le chanoine Jean-Baptiste Blain, Supérieur ecclésiastique des Frères des Écoles Chrétiennes de 1712 à 1725, qui était à Rouen

---

<sup>14</sup> Par rapport à l'ouverture de Paul VI dans sa Lettre apostolique *Ministera quaedam* du 15 août 1972, voir l'Instruction sur quelques questions relatives à la collaboration des fidèles laïcs au saint ministère des prêtres, 15 août 1997.

à la paroisse Saint Patrice de 1714 à 1716, a fondé une école qu'il a confiée aux Sœurs du Sacré-Cœur d'Ernemont, première congrégation apostolique de vœux simples portant le nom de Sacré-Cœur, créée par le baron d'Ernemont Barthélémy de Saint-Ouen et son épouse, et érigée canoniquement en 1698 par l'Archevêque de Rouen Mgr Colbert. Blain en fut le Supérieur ecclésiastique de 1711 à 1735, l'auteur de leurs Constitutions, inspirées par celles du Bienheureux Nicolas Barré et celles de Saint Jean-Baptiste de La Salle, et il a diffusé à Rouen la dévotion au Sacré-Cœur dans la forme originale des visions de Sainte Marguerite-Marie Alacoque entre 1673 et 1675 ; elle ne fut béatifiée qu'en 1864<sup>15</sup>. Dans les écrits de Saint Jean-Baptiste de La Salle l'expression Sacré-Cœur ne figure pas, même si le mot cœur est très employé et que sa doctrine soit christocentrique ; c'est un signe de son obéissance à l'opinion de la hiérarchie ecclésiastique et de son choix d'un ministère de la parole basé sur la Bible et le magistère officiel et non sur des révélations particulières.

---

<sup>15</sup> FOURÉ, A. *Jean-Baptiste Blain (1674-1751) Chanoine de Rouen*. « Bulletin de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes » XLI-161 (1960) 68-79.

## 7. Son regard de croyant sur le processus éducatif

Plus que quiconque, La Salle étonne par la description minutieuse, stimulante et richement basée sur la Bible du processus éducatif intérieur du chrétien en devenir.

Le processus éducatif chrétien commence par la connaissance de Dieu (M 41.3), en particulier, comme pour la jeune martyre Sainte Catherine d'Alexandrie, par la Sainte Écriture, qui instruit pour le salut (2 Tm 3, 14-17 en M 192.1 ; Hb 4, 12 en M 180.2), « vous apprendrez plus l'Évangile en le méditant, qu'en l'apprenant par cœur » (M 170.2). De là, reconnaître avec saint Augustin que ce qui me retient d'être à Dieu n'est que bagatelle (M 173.2) ; combattre les tentations en mettant en opposition le plaisir fautif à la joie de Dieu et en pensant « Qui est comme Dieu ? » (M 169.2) ; retourner en vérité à Dieu (M 123.2), n'accorder aux sens que l'usage nécessaire pour éviter de pécher, reconnaître que le bonheur de l'homme ne se trouve qu'en Dieu (M 123.3) et que « s'il y a quelque chose d'aimable dans les créatures, il ne l'est que par rapport à Dieu, et comme étant un écoulement de Dieu même et de ses perfections » (M 125.3). Il s'agit de collaborer au combat de Jésus-Christ contre les opposants à son royaume en prenant comme armes les vertus et la Parole de Dieu (Ep 6, 14-17 en M 22.3) ; de lire l'Évangile fréquemment, avec attention et amour pour le pratiquer (M 171.3). « Il serait peu utile d'être éclairé des lumières de la foi, si on ne vivait selon l'esprit du christianisme, et si on n'observait les maximes du saint Évangile » (M 175.2). « La principale conversion est celle du cœur ... sans elle, celle de l'esprit est tout à fait stérile. C'est pourquoi ... augmenter votre foi ...soit pour accroître votre piété » (M 175.2).

Afin que Jésus règne dans l'âme, il faut crucifier le vieil homme rendu esclave du péché (Rm 6, 6 en M 22.2) ; demander à Dieu qu'il inspire « l'éloignement pour le monde corrompu » et de l'affection pour « la sainte morale de Jésus-Christ » (M 182.1) ; cesser de pécher car nos péchés le *crucifient à nouveau* (Hb 6, 6 en M 27.3) ; laisser Jésus détruire les mauvais penchants et l'esprit propre pour n'avoir que le sien et vivre par l'Esprit (Rm 8, 13 en

M 26.2) ; mourir au péché et vivre pour la justice (1 P 2, 24 en M 28.2), crucifier les tendances mauvaises pour être au Christ (Ga 5, 24 en M 45.2) ; éviter les mauvaises compagnies, les mauvais exemples et les occasions de pécher (M 56.2) ; *vaincre la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux et l'orgueil de la vie* des mondains pour se préparer à recevoir l'Esprit Saint (1 Jn 2, 16 en M 42.1) ; s'éloigner du péché et conserver la grâce par la prière et les sacrements (M 56.3).

À la conversion succède de jour en jour une rénovation intérieure qui tend vers l'invisible qui est éternel (2 Co 4, 16-18 en M 2.1). Cette croissance consiste à se faire disciple de Jésus qui s'est consacré à faire non pas sa volonté mais celle du Père qui l'a envoyé (Jn 6, 38 et Lc 22, 42 en M 24.3). Unir ses actions à celles de Jésus-Christ pour donner des fruits de salut (Jn 15, 5 en M 195.3). Et puisque « tous ceux qui aiment Jésus et sont bien aimés de lui, honorent beaucoup Marie, et sont aussi très chéris de cette sainte mère de Dieu » il faut se rendre « dignes des tendresses de la très sainte Vierge » (M 88.3) ; avoir une grande dévotion à la Très Sainte Vierge ... qui fut très honorée par le Père éternel, qui l'a mise au-dessus de toutes les pures créatures, parce qu'elle a porté en son sein celui qui est l'égal de Dieu » (M 151.2) ; il faut l'honorer plus que tout autre saint (M 151.3). Recourir à l'archange Saint Michel dans le combat spirituel (M 125.1) ; invoquer l'ange gardien dans le besoin, les peines et les tentations (Ps 91, 11 en M 172.3) ; prier pour les âmes du purgatoire (2 M 12, 45 en M 185.2). S'unir à l'Église en offrant la sainte messe pour les défunts (M 185.3) ; offrir sa vie à Dieu en reconnaissance de nous l'avoir donnée gratuitement (M 70.2). Accueillir en son cœur la nouvelle alliance d'amour avec Dieu (Jr 31, 33 et Rm 8, 2 en M 43.1). S'employer à *plaire à Dieu* (1 Co 7, 32 en M 45.3) ; à mener *une vie digne du Seigneur, en le louant en toutes choses, en portant des fruits de bonnes œuvres et en grandissant dans l'amour de Dieu* (Col 1, 10 en M 90.3) ; à remplir les jours de bonnes actions (Gn 25, 8 en M 146.1) ; à vénérer la croix en ayant le privilège d'en porter, remercier Dieu de cet honneur et montrer qu'on ne se glorifie « *que dans la croix de Jésus-Christ* » (Ga 6, 14 en M 121.3) ; à porter la croix chaque jour pour être le disciple de Jésus-Christ (Lc 9, 23 en M 152.3) ; à s'unir à Jésus dans la peine, pour être de ses membres (Ep 5, 30 en M 165.2) ; à *compléter ce qui manque à la Passion du Christ*

(Col 1, 24) en participant à ses souffrances (M 25.3) ; à traiter les personnes de caractère difficile par la patience et la prière (M 122.2) ; à recevoir les sacrements fréquemment et à vivre selon l'esprit du christianisme (M 200.2) ; à être heureux de souffrir pour le Christ (Ac 5, 41 en M 43.2) ; à prier pour recevoir la grâce rénovatrice de l'Esprit (Ps 104, 30 en M 42.3) ; à se laisser brûler par l'Esprit pour être missionnaires (Ac 2, 3-4 en M 43.3) ; à ressusciter avec le Christ, vivre une vie nouvelle et céleste selon la grâce et à chercher les *choses d'en haut* (Col 3, 1) ; à se dépouiller du vieil homme et se revêtir de l'homme nouveau (Col 3, 9-10 en M 29.3) ; à voir toute chose avec les yeux de la foi guidés par l'Esprit de vérité (Jn 16, 13 en M 44.1) ; à se préparer à souffrir les persécutions (2 Tm 3, 12 en M 100.3) ; à prier pour connaître sa vocation (M 128.2) ; à transformer son cœur et son corps en tabernacle vivant par la communion à son corps et à son sang (1 Co 6, 19 en M 26.1) ; à communier « pour devenir saint ... et non pas parce qu'on est saint » (M 55.2), à remercier Jésus-Christ qui demeure avec nous dans le Très Saint Sacrement (M 47.1 ; EM 2, 78) ; communier car c'est le moyen le plus facile et le plus sûr laissé par Dieu pour s'unir à nous (M 55.3) ; à le recevoir dans la communion pour qu'Il vive et agisse en nous par son Esprit (M 48.1) ; à nous alimenter de ce *pain descendu du ciel* (Jn 6, 33) « parce que rien n'est si capable... de donner une telle force pour marcher avec vigueur dans le chemin de la vertu » (M 48.2) ; à acquérir avec cette nourriture vigueur et paix pour surmonter les difficultés sur le chemin de la vertu (M 49.1).

« Dieu régnant ainsi dans une âme, elle a cet honneur, dit saint Paul d'être le temple de Dieu (1 Co 6, 19 ; 2, Co 6, 17) » (EM 2, 55-56). Dieu la conduit par son Esprit à son intimité (1 Co 2, 10 en EM 2, 60) et à agir mue par l'Esprit Saint (Rm 8, 14 en EM 2, 62,1) ; à laisser l'Esprit dire à l'âme ce que Dieu veut d'elle pour qu'elle soit entièrement à Lui (Rm 8, 27 en M 62.3) ; à se fondre en Dieu dans la prière car Dieu nous a aimé le premier (1 Jn 4, 19 en EM 8, 802,5) ; à tirer profit des visites de Dieu dans la prière et la communion pour acquérir quelques vertus et tendre à la perfection (M 141.3).

« Heureux celui qui ne *vit plus et n'agit plus que par l'Esprit de Dieu* (Ga 5, 25) ! (EM 2, 62, 4) et jouit de *la liberté des enfants de Dieu* (Rm 8, 21 en M 45.1). Il vit uni à l'amour du Christ dans une paix qu'aucune tribulation, angoisse, persécution ou manque ne

peut vaincre (Rm 8, 35 en M 31.2) ; il acquiert « une vie toute céleste » (M 48.2) ; il participe à la vie du Sauveur , a un gage de la vie éternelle s'il conserve l'Esprit de Jésus-Christ (M 48.3) ; il communie pour vivre en Jésus et arriver à vivre pour Jésus comme Lui vit pout le Père (Jn 6, 57 en M 49.3) ; à *parvenir à l'âge de l'homme parfait et de la plénitude de Jésus-Christ* (Ep 4, 13 en M 205.3).

Sa théologie de l'éducation, comme on le voit, est trinitaire, christocentrique, ecclésiologique, sacramentaire, morale et sotériologique, liée à tous les aspects fondamentaux de la théologie, sans en constituer un terme à part. Il n'utilise pas la notion d'initiation chrétienne. Avec son expérience de formateur de convertis, d'aspirants, de novices, de religieux et de laïcs apostoliques dans leurs moments de foi et de doute, il propose des attitudes pour la croissance chrétienne à tout âge de la vie vers la perfection. Il lie spontanément l'éducation au développement spirituel et relie la théologie de l'éducation à la théologie spirituelle.

## 8. Sa méthode d'oraison

Saint Jean-Baptiste de La Salle a affirmé dans son Mémoire sur l'Habit que « les exercices de la communauté et l'emploi des écoles demandent un homme tout entier » (MH 10.3). Maître spirituel, il a élaboré une méthode d'oraison pour ces personnes très occupées, que sont les Frères des Écoles Chrétiennes et les laïcs qui depuis 1685 se formaient dans leurs Séminaires de Maîtres des Campagnes. Il dit d'eux qu'ils ont besoin de « quelques années jusqu'à ce qu'ils soient entièrement formés tant à la piété qu'à ce qui est de leur emploi » (MH 04).

Sa méthode d'oraison, qui se diffuse déjà chez les élèves et les anciens élèves, consiste en une succession assez logique mais flexible d'attitudes affectives pour maintenir l'union avec Dieu et la favoriser au cours de la journée. Qui suit cette méthode ne reste jamais sans savoir que faire pendant l'oraison et trouve même que le temps lui manque.

Il commence par définir : « L'oraison est une occupation intérieure, c'est-à-dire une application de l'âme à Dieu » (EM 1, 1). Puis il décrit : « Il y a trois parties dans l'oraison. La première est la disposition de l'âme pour l'oraison appelée proprement le recueillement. La seconde partie est l'application au sujet de l'oraison. La troisième partie est l'action de grâces à la fin de l'oraison » (EM 1, 7). Tant dans la première comme dans la seconde partie il y aussi des actes de remerciement qui rendent la prière agréable et la vie heureuse, faisant de La Salle une personnalité eucharistique, très encline à l'action de grâce.

«La première chose, donc, qu'on doit faire dans l'oraison est de se pénétrer intérieurement de la présence de Dieu, ce qui se doit toujours faire par un sentiment de foi fondé sur un passage tiré de l'Écriture sainte » (EM 2, 14). On peut considérer Dieu présent,

- 1) en tous lieux (Ps 73, 28; Jr 23, 24 en EM 4, 128,2; Ps 139, 7-10 en EM 4, 147,1) ;
- 2) dans notre âme, où habite la Trinité (Jn 14, 23 en EM 2,51; Rm 8, 9 en EM 2, 62,1) ;
- 3) au milieu de ceux qui se réunissent en son nom (Mt 18, 20 en EM 4, 129) ;

- 4) *car nous n'avons de vie, de mouvement et d'être qu'en Dieu* (Ac 17, 27-28 Sb 11, 25 en EM 4,130; 2, 48,1) ;
- 5) *parce que notre corps est son temple* (1 Cor 3, 16; 6, 19; 2 Cor 6, 16 en EM 4, 131) ;
- 6) *dans l'église car elle est maison de prière* (2 Ch 7, 15s; Mt 21, 13 en EM 2, 64.66; 4, 135,1) ;
- 7) *dans le très Saint Sacrement* (Mt 26, 26-28 en EM 4, 136,1; Ap 21,3 en EM 2, 76) ;
- 8) *dans les pauvres* (Mt 25, 40 en M 80.3 y 1 Cor 12, 27 en M 96.3).

Il propose de prendre comme point d'oraison un mystère, une vertu ou une maxime de Jésus-Christ, que nous connaissons par la Sainte Écriture. Cette méthode, profondément biblique, est une excellente forme de lecture priante de la Parole, différente de la *Lectio Divina* de la tradition médiévale, qui est une autre forme, comme le dit Benoît XVI dans *Verbum Dei* 86. La Salle suggère d'interpréter la Bible non pas toujours au pied de la lettre, mais avec sagesse, souplesse et en comparant les textes parallèles (EM 15, 295 ; M 204.2 ; DCA 206, 0, 10). *L'Histoire critique de l'Ancien Testament* publiée en 1678 par l'Oratorien Richard Simon, très étudiée alors pour sa thèse que la seule Écriture ne suffit pas pour comprendre la révélation divine et où il inaugure la critique de l'histoire des textes sacrés, très débattue, a influencé peut-être la lecture non littérale de la Bible par La Salle. De plus, il fut un promoteur pionnier de l'animation biblique de l'éducation<sup>16</sup>.

Puis il entre dans les étapes suivantes. « Il y a neuf actes qu'il est à propos de faire dans la première partie de l'oraison. Les trois premiers actes ont rapport à Dieu... sont : 1. Un acte de foi. 2. Un acte d'adoration. 3. Un acte de remerciement » (EM 4, 123-124).

« Les actes qu'il faut faire ensuite dans l'oraison ont rapport à nous. Le premier est un acte d'humilité ; le second est un acte de confusion ; le troisième est un acte de contrition » (EM 5,150). L'humilité dans le Nouveau Testament ne consiste pas à se sous-estimer mais à reconnaître que tout le bien en soi est don de Dieu

---

<sup>16</sup> GARCÍA AHUMADA, F.S.C., E. *Animación pastoral de nuestra pastoral*. Cahiers de la MEL, n° 33. (Rome 2007).

(1 Co 4, 7 en EM 4, 149,1). La confusion vient de notre être pécheur (Lc 18, 13 en EM 5, 154). La contrition est le repentir confiant dans le pardon miséricordieux de Dieu (Ps 32, 1-2 ; Ps 51, 1-2, 8-14 ; en EM 5, 158, 159).

« Il est de conséquence ... de faire trois actes qui ont rapport à Notre-Seigneur, qui sont : 1. Un acte d'application des mérites de Notre-Seigneur. 2. Un acte d'union à Notre-Seigneur. 3. Un acte d'invocation de l'Esprit de Notre-Seigneur » (EM 6, 161-162). On demande avec confiance au Seigneur de nous appliquer ses mérites (Jn 16, 24 en EM 6, 164), nous nous unissons à sa prière filiale au Père qui l'écoute toujours (Jn 11, 42 en EM 6, 169.4) et nous invoquons son Esprit pour qu'il prie en nous (Ga 4, 6 en EM 6, 170).

Il est possible « faire les actes de la première partie en abrégé et en peu de mots, sans s'y arrêter que fort peu de temps » (EM 19, 326).

« Dans la seconde partie de l'oraison, on peut s'appliquer sur le sujet d'un mystère de notre sainte religion... particulièrement ... de Notre-Seigneur... ou sur un des mystères de la très sainte Vierge » (EM 7, 176-177). « On peut aussi s'appliquer dans la seconde partie sur quelque vertu en particulier... et se bien pénétrer intérieurement de la nécessité de la vertu » (EM 11, 247-250). On peut aussi s'appliquer sur une maxime du saint Évangile (EM 14, 292). « On appelle maxime, des sentences ou passages de l'Écriture sainte, contenant quelques vérités nécessaires au salut » (EM 14, 293).

Dans cette partie il propose neuf autres actes. « Les trois premiers ont rapport à Notre-Seigneur. Les trois suivants à nous. Et les trois derniers ont rapport: le 1, à Notre-Seigneur, le 2, à Dieu, le 3, aux saints » (EM 7, 187)...

« Les trois actes qui ont rapport à Notre-Seigneur sont: 1. Un acte de foi, 2. Un acte d'adoration, 3. Un acte de remerciement » (EM 8, 188).

« On fait un acte de foi sur le mystère dont on fait oraison par exemple, sur celui de la naissance de Notre-Seigneur... et afin de se persuader plus fortement cette vérité, on peut se mettre dans l'esprit un passage de la sainte Écriture, comme... *Je vous déclare qu'une vierge concevra et qu'elle engendrera un fils qui sera*

*appelé Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous » (Mt 1, 23; Ls 7, 14; 8, 8-10 en EM 8, 189-190). Se peut-il faire que Dieu en nous donnant son propre Fils ne nous ait pas donné aussi toutes choses en lui ? (Rm 8, 32) « Aimons donc Dieu puisqu'il nous a aimés le premier » (1 Jn 4, 19 en EM 8, 201.2 ; 205,5).*

Puis il est à propos de faire un acte d'adoration pour rendre hommage à Notre Seigneur opérant le mystère sur lequel on fait oraison dans un profond respect : *Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu (Jn 20, 28 en EM 8, 215.4)*. Puis on fait un acte de remerciement ...pour le remercier d'opérer ce mystère : *Que vous rendrai-je pour un si grand bienfait ? (Ps 116, 12 en EM 8, 218)*.

« Après on ... fait les trois qui suivent et qui ont rapport à nous, qui sont : un acte de confusion, un acte de contrition, et un acte d'application » (EM 9, 219).

« On fait un acte de confusion en reconnaissant devant Dieu combien on doit avoir de honte et de ne s'être point assez appliqué jusqu'à présent à prendre l'esprit de ce mystère... Il est même à propos de penser aux principales occasions auxquelles on y a manqué » (EM 9, 221, 2).

« Il est très à propos de produire de demander pardon à Dieu des fautes qu'on a commises contre l'esprit du mystère » (EM 9, 222).

« Faire un acte d'application... en considérant devant Dieu le grand besoin qu'on a d'entrer dans l'esprit de ce mystère... et en prenant pour cela des moyens propres et particuliers, pour se conduire selon cet esprit, lorsque l'occasion s'en présentera » (EM 9, 224). Ce sont les résolutions.

« Il y en a encore trois autres à faire dont le 1: Est un acte d'union à Notre-Seigneur, le 2: Un acte de demande à Dieu, le 3: Un acte d'invocation des saints auxquels on a une dévotion particulière » (EM 10, 229).

« On fait un acte d'union à Notre-Seigneur, en s'unissant intérieurement à son Esprit dans ce mystère, et aux dispositions intérieures qu'il y a eues » (EM 10, 230).

On fait un acte de demande « pour obtenir de lui l'esprit du mystère et toutes les grâces que Notre-Seigneur nous y a méritées » (EM 10, 233).

« On fait un acte d'invocation des saints auxquels on a une dévotion particulière, et principalement ceux qui ont été présents au mystère sur lequel on fait oraison... à la Très Sainte Vierge... à saint Joseph... aux saints patrons de baptême et de religion » (EM 238, 238-241).

Il est possible « de ne point s'engager à faire tous les actes de la seconde partie dans une même oraison, mais seulement deux ou trois... Cette manière paraît même utile pour prendre mieux le sens et l'esprit des actes, et s'en pénétrer plus intérieurement, ayant égard de faire les résolutions, ou renouveler celles qu'on aurait faites auparavant » (EM 19, 329).

« La troisième partie consiste en trois actes. Le premier est une revue de ce qu'on a fait dans l'oraison. Le deuxième, un acte de remerciement. Le troisième, un acte d'offrande ...offrant à Dieu notre oraison, ces résolutions que nous y avons faites, et les dispositions dans lesquelles nous sommes de les accomplir, *nous offrant aussi nous-mêmes à Dieu* » (Rm 12, 1 en EM 19, 332 ; 337).

Par ces différentes attitudes et avec le soutien des citations de la Bible les thèmes clés de la foi chrétienne s'intériorisent petit à petit et l'on est encouragé à les mettre en pratique dans une relation personnelle étroite avec le Père, le Fils et le Saint Esprit. Dans ce mode de prière intérieure la théologie se fait spiritualité.

## 9. Sa reconnaissance du primat de la famille dans l'éducation

La Salle considère l'éducateur comme étant délégué par les parents, qui ont la première autorité sur les enfants, même si habituellement ils ne savent pas l'exercer. Au baptême d'un fils ils reconnaissent l'obligation de les éduquer dans la foi (DA 302, 3.8), de laquelle ils sont les premiers responsables (M 193.2). « Il est aussi de leur devoir de leur apprendre, ou par eux-mêmes ou par d'autres, les principaux mystères de la foi, les commandements de Dieu et de l'Église, et les prières qu'ils doivent réciter ordinairement tous les jours. Et lorsque les enfants sont prêts de s'engager dans un état de vie, les pères et mères doivent consulter Dieu et bien examiner, s'ils sont appelés, et leur faire connaître les obligations de cet état, et les péchés dans lesquels on peut y tomber. Ils sont obligés de corriger, c'est-à-dire de reprendre et châtier leurs enfants, lorsqu'ils tombent dans quelque défaut; mais il faut que ce soit avec douceur et avec charité, et non pas avec colère et avec injures » (DA 206.0.5). « Les pères et mères doivent beaucoup veiller sur eux-mêmes, pour donner toujours bon exemple à leurs enfants, et ne jamais faire aucun mal en leur présence; qu'ils s'assurent que plusieurs sont et seront damnés, pour avoir été la cause des péchés de leurs enfants, pour ne les avoir pas corrigés, ou pour leur avoir donné mauvais exemple » (DA 206.0.6). Les éducateurs en sont chargés par les pères et les mères (M 199.1 ; 203.3).

L'école chrétienne soutient la mission des parents ou de ceux qui sont responsables des enfants. « Le Frère Directeur ne recevra point d'enfants pour l'école qu'il ne lui soit présenté par son père ou sa mère, ou la personne chez qui il demeure, ou par quelqu'un qui lui appartienne, ou qui soit d'un âge raisonnable, et qu'il puisse être assuré ne venir que de leur part » (CE 22.2.1). Il éveille l'intérêt des parents pour le développement religieux des enfants. « Le Directeur, en recevant un écolier, s'informera, à la personne qui le présente du nom et surnom de l'enfant ; celui de son père et de sa mère, ou de la personne qui en est chargée ; sa vacation et sa demeure, la rue, l'enseigne et la paroisse; l'âge de l'enfant; s'il est confirmé, communié » (CE 22.2.2 ; 13.1.10).

Dès le départ l'école s'implique dans sa formation morale et dans sa possible insertion professionnelle, sans séparer ces aspects de sa relation vécue avec Dieu. « Si c'est un grand garçon, ce que ses parents en veulent faire, s'ils veulent lui faire apprendre un métier et dans combien de temps; la capacité qu'il a à lire et à écrire... quelles sont les bonnes et mauvaises mœurs, ou qualités de l'enfant; s'il a quelque incommodité ou infirmité corporelle, surtout s'il a des écrouelles, la mauvaise teigne et le mal caduc, ou quelques autres infirmités qui se puissent communiquer, à quoi il faut avoir beaucoup d'égard; s'il a quelque infirmité corporelle, le Directeur s'informerá si cela pourra l'empêcher de venir à l'école (CE 22.2.3). Et aussi « Combien de temps il y a qu'il n'a point été à confesse, s'il y va souvent; s'il ne fréquente pas les libertins; il s'informerá de l'écolier, s'il couche seul ou avec quelqu'un, et avec qui » (CE 22.2.4).

L'école s'assure d'impliquer les parents dans l'éducation religieuse et d'avoir leur collaboration. « Lorsqu'on recevra quelque écolier pour l'école, on exigera des parents et de l'écolier qu'il ait tous les livres nécessaires et un livre de prières s'il sait lire, ou un chapelet, s'il ne sait pas lire, pour prier Dieu à la sainte messe » (CE 22.3.1). « Qu'il soit assidu à l'école et qu'il n'y manque jamais sans permission; qu'il soit exact à se trouver tous les jours à l'école, le matin à sept heures et demie, et après-midi à une heure » (CE 22.3.1). « Qu'il ne manque pas au catéchisme et à la grand-messe les dimanches et fêtes, sans une grande nécessité et sans permission; sans quoi il sera renvoyé; qu'il ne déjeune et ne goûte pas hors de l'école, afin qu'on lui apprenne à manger chrétiennement et honnêtement » (CE 22.3.3).

Il cherche un dialogue franc entre les parents et les maîtres. « Que les parents n'écourent point les plaintes que leurs enfants leur pourraient faire, soit contre le maître, soit contre sa conduite, mais que, lorsqu'ils se plaindront de quelque chose, ils se donnent la peine de venir parler au maître, sans que leurs enfants y soient présents, et qu'il fera en sorte de les rendre contents. Que les parents envoient leurs petits enfants aussi bien pendant l'hiver que pendant l'été » (CE 22.3.5). « Que l'écolier soit propre en ses habits, et qu'il ne vienne à l'école que proprement vêtu et blanchement, qu'il soit bien peigné et net de vermine. Chaque maître y prendra garde à l'égard de tous ses écoliers, surtout de ceux qui sont le plus malpropres; qu'ils ne viennent jamais à l'école les

jambes nues, et en pure chemise, sinon qu'on le punira et qu'on le renverra » (CE 22.3.6). « Si on remarque que les écoliers quittent l'école où ils allaient pour une trop grande facilité à changer, on fera connaître aux parents que cela nuit beaucoup aux enfants; qu'ils doivent se résoudre à ne les plus faire changer ; que, s'ils quittent l'école dans la suite, on ne les recevra plus ; si ce n'est pour avoir été corrigés avec sujet qu'ils quittent cette école, il faut témoigner aux parents qu'ils ne doivent pas écouter les plaintes que leur font leurs enfants contre le maître, que, s'ils ne faisaient point de fautes, on ne les corrigerait pas, et qu'il faut qu'ils veuillent bien qu'on les corrige quand ils en feront, sinon qu'ils ne doivent pas les envoyer à l'école. Si l'écolier quitte l'école pour avoir été mal enseigné, ou pour quelque autre sujet, dans lequel apparemment le maître a eu tort, on se gardera bien de blâmer le maître, mais on l'excusera autant qu'il sera possible » (CE 22.4.12).

Connaissant les habitudes des enfants d'alors, le manuel met en garde les parents contre des dangers moraux précis. « Qu'il n'aille pas baigner pendant l'été, y ayant grand risque pour la pureté; et qu'il ne glisse pas, et ne jette pas de la neige en hiver; qu'il ne fréquente pas de filles, ni de compagnons libertins, quand ce ne serait que pour jouer avec eux » (CE 22.3.7). « Qu'il ne couche pas avec son père ou sa mère, ni avec quelqu'une de ses sœurs, ni avec quelque personne d'autre sexe; et, s'il y couche, il faut engager les parents de le séparer, et, en cas de besoin, en avertir Monsieur le curé de la paroisse, sur laquelle il demeure, pour y donner ordre » (CE 22.3.8). « Que les parents ne donnent pas d'argent à leurs enfants, et qu'ils ne souffrent pas qu'ils en aient, pour peu que ce soit; cela étant ordinairement une des principales causes pour lesquelles ils se dérèglent » (CE 22.3.9).

Il reconnaît que l'école doit améliorer son service pour satisfaire les aspirations légitimes des parents. « S'il arrive que les parents se plaignent de ce que leurs enfants n'apprennent rien, ou fort peu de choses, et qu'ils veuillent retirer leurs enfants pour ce sujet, il faut obvier à cet inconvénient: premièrement ne mettant point de maître dans la classe des écrivains qui ne soit capable d'enseigner à écrire; deuxièmement faire en sorte de ne point mettre ou laisser de maître dans aucune école qui ne soit capable de bien s'acquitter de son devoir, et d'y bien apprendre les enfants dont il est chargé » (CE 16.2.22).

Si le manque éducatif vient des parents il propose la persuasion pour remède. « Si c'est par la faute des parents que l'écolier se soit absenté, il fera entrer l'écolier dans l'école, et puis parlera aux parents en particulier, pour leur faire concevoir la faute et le tort qu'il a fait à son enfant, en lui procurant ou permettant de s'absenter, et l'engagera à être exact à faire venir assidûment l'écolier, lui témoignant même que s'il manque encore pour ces sortes de raisons, on ne le recevra point; ce qu'il faudra faire effectivement » (CE 16.3.9). « Si l'écolier s'est absenté par sa faute, l'Inspecteur, ou celui qui tiendra sa place, le reprendra en présence du parent qui l'amène, et donnera ensuite au parent en particulier les avis qu'il jugera nécessaires pour empêcher ces absences » (CE 16.3.10).

Il maintient le principe que parfois il doit y avoir des sanctions lourdes, mais elles peuvent être provisoires s'il y a collaboration des parents et amendements. « Si on présente quelqu'un, pour être admis à l'école, qui y soit déjà venu et qui en ait été chassé, on remarquera sur le registre pour quelle cause; et, après avoir fait connaître aux parents les raisons considérables qu'on a eues de mettre ces écoliers hors de l'école, et les avoir fait prier quelque temps, on le recevra, s'il y a espérance d'amendement, à condition de le renvoyer, s'il ne change pas de condition, et de ne plus jamais le recevoir » (CE 22.4.18). « S'il y a peu d'espérance qu'il se corrige, ce qui arrive le plus ordinairement, il ne sera reçu qu'après de grandes épreuves, et, en cas qu'il ne se corrige pas, il sera renvoyé » (CE 22.4.19).

En sa qualité de théologien de la praxis ecclésiale ou pastorale, comme on dit de nos jours, Saint Jean-Baptiste de La Salle considère les parents comme les premiers éducateurs de par le droit et le devoir naturel et chrétien. L'école chrétienne n'accepte que les enfants présentés par leurs parents ou leurs tuteurs. Elle engage une collaboration et l'exige même car ses responsables sont ministres de Dieu et de l'Église. Ils se renseignent auprès des parents de la situation des enfants par rapport aux sacrements et conditionnent leur présence au soutien qu'ils porteront à l'enseignement religieux, à la participation journalière et surtout le dimanche à l'eucharistie, et aussi à l'assiduité, la ponctualité, l'obéissance aux règles de l'école, et aussi l'acceptation d'éventuels châtiments. Il ne sépare pas dans l'unité de la personne les aspects humains ou terrestres des aspects divins ou ecclésiaux,

puisque les familles de l'époque faisaient toujours partie de la paroisse, même s'il distingue toujours ces deux aspects. Si l'enfant est expulsé de l'école après avoir suivi le processus qui devait le lui éviter, l'entière responsabilité éducative revient aux parents. Il reconnaît aux parents le droit à un bon service scolaire, ce pourquoi les responsables doivent améliorer ce service à Dieu et à l'Église. Dans la pratique, vu la faiblesse générale de l'éducation chrétienne dans les familles des pauvres, il prévoit un appui éducatif aux parents<sup>17</sup>.

Le Concile Vatican II a déclaré les droits éducatifs des parents y compris face à l'État et les services publics en cette époque plus laïque que chrétienne : « Les droit et devoir, premiers et inaliénables, d'éduquer leurs enfants reviennent aux parents. Ils doivent donc jouir d'une liberté véritable dans le choix de l'école. Les pouvoirs publics, dont le rôle est de protéger et de défendre les libertés des citoyens, doivent veiller à la justice distributive en répartissant l'aide des fonds publics de telle sorte que les parents puissent jouir d'une authentique liberté dans le choix de l'école de leurs enfants selon leur conscience » (GEM 6a). Pour les élèves catholiques qui sont éduqués dans les écoles publiques et qui ont besoin d'une éducation morale et religieuse, de connaissance de la doctrine catholique et d'appui spirituel, le Concile « rappelle aux parents le grave devoir qui leur incombe de faire en sorte, au besoin d'exiger, que leurs enfants puissent bénéficier de ces secours et progresser dans leur formation chrétienne au rythme de leur formation profane » (GEM 7b).

---

<sup>17</sup> Ce principe d'aider la famille à être effectivement éducatrice de la foi des enfants a donné naissance au système réussi qui est expliqué dans *La catéchèse familiale d'initiation eucharistique* Cahier le MEL 19 (2005) 29-52.

## 10. Sa conception de l'école chrétienne

La conscience qu'il a des nombreux péchés présents dans la société lui fait considérer l'école comme un antidote. « La fin de la venue du Fils de Dieu en ce monde ayant été de détruire le péché, ce doit être aussi la principale fin de l'institution des Écoles chrétiennes » (M 202.1) « C'est ce qui a fait dire à Jésus-Christ que *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle* (Jn 3, 16) » (M 201.3). Il n'y a pas de pessimisme dans vision et son attitude, grâce à sa foi et son espérance dans le pouvoir de l'amour de Dieu.

Du martyr d'un grand évêque consacré à l'éducation, il infère l'excellence théorique et l'importance pratique de l'apostolat scolaire pour bâtir l'Église. « Saint Cassien, lorsque l'empereur Julien l'Apostat ayant défendu qu'aucun catholique enseignât la jeunesse, crut qu'il ne pouvait pas prendre d'emploi plus utile à l'Église et plus capable de soutenir la religion, que celui de maître d'école. Il s'appliqua avec tout le soin possible à instruire les enfants; et, en leur apprenant à lire et à écrire, il les formait à la piété et les élevait dans la crainte de Dieu. L'empereur, d'un côté, travaillait à détruire la religion en détruisant les écoles; et ce saint, au contraire, cherchait les moyens de l'établir par l'instruction et l'éducation de la jeunesse... Regardez votre emploi comme l'un des plus considérables et des plus excellents de l'Église, puisqu'il est un des plus capables de la soutenir, en lui donnant un solide fondement.» (M 155.1).

L'enseignement chrétien quotidien est un service éminent rendu à Jésus-Christ et un service fondamental rendu à l'Église. Sainte Marguerite d'Écosse s'est faite maîtresse d'école pour ses fils, persuadée que c'était la chose la plus agréable à Dieu qu'elle pouvait faire (M 133.2) et chaque matin elle s'occupait à instruire les enfants pauvres, puis, à genoux, elle leur donnait à manger, honorant Jésus-Christ en eux (M 133.3). Il faut « avoir une estime toute particulière pour l'instruction et l'éducation chrétienne des enfants parce qu'elle est un moyen de les faire devenir des véritables enfants de Dieu et des citoyens du Ciel, et que c'est propre-

ment le fondement et le soutien de leur piété et de tous les autres biens qui se font dans l'Église » (M 199.3).

Cependant, l'activité scolaire professionnelle peut distraire les maîtres de l'attention à leur fin apostolique. L'école est un lieu de travail absorbant, capable d'éloigner l'esprit de son orientation vers Dieu et du salut personnel des élèves (M 92.3). Pour de La Salle l'école est le lieu d'évangélisation, du salut et de construction de l'Église : c'est cela qu'il faut garder présent à l'esprit pour ne pas perdre le sens chrétien de ce que l'on fait, comme l'indique cette méditation de fin d'année.

Le Concile Vatican II dans sa Déclaration *Gravissimum Educationis Momentum*, face à la sécularisation de la culture et consciente de la liberté religieuse et des droits humains dans la société plurielle, a réactualisé la conception de l'école chrétienne. Elle fixe comme une note distinctive de l'école catholique : « créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité en faisant en même temps croître cette créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême, et finalement d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut de telle sorte que soit illuminée par la foi la connaissance graduelle que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l'homme » (GEM 8). À la différence de l'école où les premiers Frères et les maîtres des campagnes formés par eux ne recevaient que des élèves catholiques, le Concile a souligné le sens missionnaire de l'école catholique qui accueille aussi des élèves non catholiques : « Les écoles qui, spécialement dans les territoires des jeunes églises, accueillent même les élèves non catholiques, sont assurément très chères à l'Église » (GEM 9a).

Concernant les facultés et universités catholiques, le Concile « entend que par une organisation rationnelle, on travaille dans chaque discipline selon les principes et la méthode particuliers à celle-ci et avec la liberté propre à la recherche scientifique, de manière à en acquérir progressivement une plus profonde maîtrise. Les problèmes nouveaux et les recherches suscitées par le progrès du monde moderne seront étudiés très soigneusement. On saisira plus profondément comment la foi et la raison s'unissent pour atteindre l'unique vérité. Ce faisant, on ne fera que suivre la voie ouverte par les docteurs de l'Église et spécialement par Saint

Thomas » (GEM 10a). Il charge les facultés de sciences sacrées « de préparer leurs propres élèves, non seulement au ministère sacerdotal, mais surtout à l'enseignement dans les chaires d'études supérieures ecclésiastiques ou encore au travail personnel de la recherche scientifique ou enfin aux tâches les plus exigeantes de l'apostolat intellectuel. C'est également le rôle de ces facultés d'étudier plus profondément les domaines des différentes sciences sacrées afin d'acquérir une intelligence chaque jour plus pénétrante de la révélation sacrée, d'ouvrir plus largement l'accès au patrimoine de sagesse chrétienne légué par nos aînés, de promouvoir le dialogue avec nos frères séparés et avec les non-chrétiens, et de fournir enfin une réponse adéquate aux questions posées par le progrès des sciences » (GEM 11a). Le nouveau Droit Canon de 1983 a donné, en conséquence, des normes sur les universités et les facultés catholiques (can. 807-821), ce qui est aussi un sujet de la théologie de l'éducation.

La Congrégation pour l'Éducation Catholique a publié des réflexions pratiques de théologie de l'éducation sur l'école chrétienne : *L'école catholique* (1977), *Le Laïc catholique*<sup>18</sup>: *Témoignage de la foi à l'école* (1982), *Dimension Religieuse de l'Éducation dans l'École Catholique* (1988), *Une communauté éducative qui aspire à éduquer à la foi* (1996), *L'école catholique au seuil du troisième millénaire* (1997), *Les personnes consacrées et leur mission dans l'école. Réflexions et orientations* (2002), *Eduquer ensemble dans l'école catholique* (2007). Les Conférences générales de l'Épiscopat dans chaque continent et les Conférences épiscopales dans chaque pays apportent leur propre réflexion actualisée sur l'école catholique dans leurs propres contextes culturels et sociopolitiques.

---

<sup>18</sup> [www.vatican.va/La\\_CuriaRomana/Education\\_Catholique](http://www.vatican.va/La_CuriaRomana/Education_Catholique)

## 11. Sa conduite pastorale des écoles

La *Conduite des Écoles* publiée en 1720, qui a connu 22 autres éditions graduellement adaptées jusqu'en 1903, et qui eut une grande influence dans d'autres congrégations aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ponctuait la journée de classe d'actes de piété.

« En entrant dans l'école, tous les écoliers marcheront si légèrement et si posément qu'on ne les entende pas; ayant leur chapeau bas, ils prendront de l'eau bénite, et faisant le signe de la sainte croix, ils iront ensuite droit à leurs classes » (CE 1.1.7). « On leur inspirera d'entrer dans leurs classes avec un profond respect dans la vue de la présence de Dieu. Étant au milieu, ils feront une profonde inclination au crucifix, salueront le maître s'il y est, ensuite ils se mettront à genoux, pour adorer Dieu et faire une courte prière à la très sainte Vierge. Après l'avoir faite, ils se lèveront, feront encore une inclination au crucifix, salueront le maître et puis iront posément et sans bruit à leur place ordinaire » (CE 1.1.9).

« Aussitôt que la cloche cessera de sonner, le récitateur des prières commencera la prière d'un ton haut et élevé, posément et distinctement, et après avoir fait le signe de la sainte croix et tous les écoliers avec lui, il commencera *Veni Sancte Spiritus*, etc. Les écoliers le continueront avec lui, mais d'un ton plus bas que lui, et diront ainsi avec lui tout le reste de la prière, comme elle est marquée dans le Livre des prières des Écoles chrétiennes. La prière étant finie, les maîtres frapperont des mains, en même temps les écoliers se lèveront et déjeuneront en silence » (CE 1.1.9). Il y a de nombreuses indications sur la pose, le port et l'ordre dans les prières (CE 7.4.1-13 ; 12.1-2 ; 12.5.1-3) et pendant le catéchisme (CE 12.4.1-5).

« Il faut bien se garder d'admettre pour raison de ce que les écoliers n'apportent point de pain à l'école, que c'est parce que leurs parents le leur défendent, de peur qu'on ne les oblige de le donner à l'école; car on ne doit pas les obliger d'en donner aux pauvres, cela leur est entièrement libre, et ils ne doivent pas le faire que bien volontiers et pour l'amour de Dieu » (2.1.6) Il désirait que les enfants mangent à l'école pour leur apprendre à manger avec de bonnes manières, et pour prier avant et après (CE 2.1.7).

Pendant le petit déjeuner et le goûter, deux écoliers, au milieu de la classe, répèteront, selon le jour de la semaine et l'heure du jour, le catéchisme du diocèse, les réponses à la messe ou les prières du matin ou du soir (CE 2.2.1-9).

« Pendant tout le temps de l'école, hors le temps du catéchisme ou des prières, il y aura toujours deux ou trois écoliers à genoux, un de chaque classe, qui réciteront le chapelet, tous les uns après les autres, dans un endroit de l'école disposé à cet effet » (CE 7.1.3). Il y a des règles minutieuses sur la façon de procéder des maîtres et des élèves pendant le catéchisme quotidien (CE 9.3.1-9 ; 5 ; 9) et pour les externes qui assistent au catéchisme de l'école les dimanches et jours de fêtes (CE 9.6.1-10).

« A chaque heure du jour, on fera quelques courtes prières qui serviront au maître pour renouveler leur attention sur eux-mêmes et à la présence de Dieu, et aux écoliers pour les habituer à penser à Dieu de temps en temps pendant le jour, et les disposer à lui offrir toutes leurs actions, pour attirer sur elles sa bénédiction » (CE 7.1.4). « Au commencement de chaque leçon, on fera quelques prières ou quelques actes pour demander à Dieu la grâce de la bien étudier, et de la bien apprendre » (CE 7.1.5). On ne demande pas à Dieu d'avoir de bonnes notes : ceci n'en est que la conséquence.

Il y a différentes prières selon le temps liturgique et les fêtes religieuses (CE 7.3.1-9) et dans le cas du décès d'un maître de la ville ou d'un élève.

Après la prière du matin « chaque maître dans sa classe fera une petite exhortation à ses écoliers... suivant leur portée » (CE 7.2.1). À son époque les thèmes de réflexion étaient fixés. Avec l'augmentation du nombre des classes et des âges des élèves, ces exhortations furent confiées à la créativité du chargé de chaque cours, qui prenait ses thèmes du Nouveau Testament, des besoins éducatifs locaux et de leurs relations avec les événements courants, toujours plus largement connus grâce au développement du journalisme.

L'assistance journalière et dominicale à la messe des élèves et des maîtres était soigneusement réglée (CE 8.0.1-8.7.12). « Les maîtres doivent être persuadés que ce n'est pas pour eux-mêmes qu'ils assistent à la sainte messe, lorsqu'ils la font entendre à leurs éco-

liers; mais que c'est uniquement pour veiller sur eux » (CE 8.4.3). Et il est donc précisé qu'ils « se mettent en des endroits d'où ils puissent facilement voir tous les écoliers en face » (CE 8.4.2).

La sortie de classe commence par la récitation de cantiques religieux et se termine par des prières aux intentions liées à la vie des enfants : pour les maîtres, pour les bienfaiteurs vivants et défunts (CE 10.2.1-2). Il y a des règles pour les prières quand les enfants sortent de classe (CE 10.2.3-6). La réglementation pour les prix favorise la piété (CE 14.1.2-14). Les règles relatives aux congés donnent de l'importance aux fêtes religieuses (CE 17.1.2-10).

« Il y aura plusieurs officiers dans les écoles, pour faire plusieurs et différentes fonctions que les maîtres ne peuvent ou ne doivent pas faire eux-mêmes. Ces officiers seront: 1. Le récitateur des prières; 2. Celui qui dit ce que le prêtre doit dire, dans les répétitions de la sainte messe, appelé pour ce sujet le ministre de la sainte messe; 3. L'aumônier; 4. Le porte-aspersoir; 5. Le porte-chapelets et ses adjoints; 6. Le sonneur; 7. L'inspecteur et les surveillants; 8. Les premiers de bancs; 9. Les visiteurs des absents; 10. Les distributeurs et collecteurs des papiers; 11. Les distributeurs et collecteurs des livres; 12. Les balayeurs; 13. Le portier; 14. Le clavier » (CE 18.0.1). Les charges de ces responsables sont spécifiées ; ils ne participent pas simplement à l'ordre et au respect, mais plus spécialement à la piété et à la charité (CE 18.1-18.14.5)

« L'Inspecteur des écoles veillera et aura égard qu'il y ait... quatre images dans toutes les classes: un crucifix, une image de la sainte Vierge, une de saint Joseph, et une de l'école de Jésus » (CE 21.1.1-2). « Que les maîtres imposent les pénitences sérieusement, et qu'ils n'en donnent point d'autres que celles qui sont prescrites; que les maîtres aient soin de faire entendre tous les jours la sainte messe à leurs écoliers, avec piété et modestie » (CE 21.2.18). « Que [les élèves] sachent bien les prières et le catéchisme, et même les réponses de la sainte messe, s'ils en sont capables; qu'ils prient Dieu tous les jours, le matin et le soir; qu'ils aient une dévotion pour la très sainte Vierge et pour saint Joseph, qu'ils soient modestes, qu'ils aient de la piété, et qu'ils prient toujours Dieu dans l'église. Que, s'ils passent devant quelque église en venant à l'école, ils entrent dans une, pour prier Dieu et saluer le très saint Sacrement; qu'ils aillent de temps en temps à confesse, et même le plus souvent qu'il sera possible; qu'on prie pour ce

sujet quelque prêtre de vouloir bien se donner la peine de les confesser souvent » (CE 21.3.3-4). « On y laissera aussi entrer quelque maître qui voudrait apprendre la manière de faire les écoles pourvu qu'il ait par écrit la permission du frère Directeur » (RC 9, 19).

Saint Jean-Baptiste de La Salle considérait que les sanctions étaient indispensables, de sorte qu'en cas extrême, le Directeur pouvait et devait expulser de l'école les indisciplinés qui risquaient de perdre les autres, ceux dont les parents ne soutenaient pas les pratiques religieuses de l'école et ceux qui après avoir été corrigés de nombreuses fois ne changeaient pas de conduite (CE 15.1.22 ; M 136.2). Il distingue entre la correction verbale, la pénitence non corporelle (arriver plusieurs jours plus tôt à l'école pour avoir été en retard ; écrire une ou plusieurs pages pour n'avoir pas écrit ce qui avait été demandé ou l'avoir mal fait ; ou mémoriser quelque chose) et le châtiment corporel. La *Conduite des Écoles* de 1720 mentionne le fouet et le bâton (CE 15.1.16-19) qu'un Frère majeur de plus de 21 ans autorisé par le Directeur ou par l'Inspecteur des Écoles pouvait dans des cas exceptionnels donner trois coups de bâton ou de fouet et un maximum de cinq coups : une grande avancée pour l'époque. Le Chapitre général de 1777 interdit le fouet; et en 1860 on supprima la férule, plus bruyante que douloureuse<sup>19</sup>.

Ces normes propres à la société chrétienne du XVIII<sup>ème</sup> siècle français demandent à être adaptées en chaque endroit, à l'époque actuelle de nouvelle évangélisation, et dans les situations de pluralisme religieux. Il est nécessaire de discerner en communauté, en communion avec les supérieurs religieux et les évêques, comment sauver l'identité évangélisatrice de l'école chrétienne et ne pas succomber devant l'invasion des forces de laïcisation qui cherchent à exclure Dieu de l'éducation.

Comme propositions de discussion, on peut relever les traits permanents de l'école lasallienne : le respect des moments et des lieux sacrés, que l'on exige même des non croyants par respect pour la diversité ; la condition requise d'accepter les activités d'éducation religieuse pour être inscrit et accepté de façon perma-

---

<sup>19</sup> Fondement historique en HENGEMÛLE, FSC, E. *Une proposition éducative – Jean-Baptiste de La Salle*. Editions Salvator, 2012, p. 259.

nente dans l'école chrétienne ; la valeur éducative des images religieuses et de l'eau bénite ; les pratiques toujours facultatives d'amour du prochain ; l'attribution aux élèves de charges religieuses simples ; l'exemplarité de celui qui préside les prières ou autres actes religieux et éducatifs ; l'usage intense du temps grâce à des activités qui construisent toujours la personne ; la prière avant et après les activités pour les orienter vers Dieu ; l'attention à la présence de Dieu pour attirer sa bénédiction ou le remercier pour ce qui se fait ; l'usage de poses et de gestes corporels expressifs dans la prière ; l'emploi de différents modes de prière : personnelle, en chœur, alternée, chantée, avec des formules officielles ou privées, adaptées selon le temps liturgique ou selon ceux pour qui l'on prie ; la proposition de prier de sa propre initiative à l'école et en dehors ; la demande confiante du pardon de Dieu pour ses fautes ; la supplication pour demander la grâce d'étudier et d'apprendre et non pas simplement pour avoir de bons résultats ; le caractère différent de l'adoration de Dieu, particulièrement dans le Très Saint Sacrement, le respect de la vénération des saints et en particulier de la Servante du Seigneur la Très Sainte Vierge ; la valorisation absolue de la Messe entre toutes les prières chrétiennes ; l'attitude éducative et non pas simplement pieuse du maître à la messe ; la hiérarchisation des prix : piété, effort, savoir ; la punition réglementée, accompagnée de possibilité de rachat ou du renvoi pour sauvegarder le bien commun ; l'encouragement à recourir fréquemment aux sacrements en les mettant à la portée des élèves ; l'ouverture de l'école aux maîtres qui veulent apprendre à faire la classe et aux externes pour assister à certains cours de catéchèse.

## 12. Son idée de l'enseignement religieux à l'école

Dans son école, aucun élève ne doit rester sans une connaissance religieuse suffisante ou sans être incité à la piété (M 61.2-3). Il demande de ne pas être dogmatique sur les questions difficiles de la religion (cf. Si 3,22 en M 5.1) et d'enseigner la saine doctrine commune de l'Église (M 120.1). Enseigner non seulement les mystères et les vérités théoriques de la religion, mais encore les maximes pratiques de l'Évangile en proposant des moyens faciles et adaptés à l'âge des élèves pour y parvenir (M 194.3 et 197.2). Inculquer le mépris des richesses parce que Notre Seigneur est né pauvre et a aimé les pauvres (M 202.2). Mettre en condition de recevoir les sacrements (M 202.2). Former des disciples de Jésus « qui pensent souvent à Jésus, leur bon et unique maître; qu'ils parlent souvent de Jésus, qu'ils n'aspirent qu'à Jésus, et qu'ils ne respirent que pour Jésus » (M 102.2). « Pour les mettre dans cette *liberté des enfants de Dieu, laquelle Jésus-Christ nous a acquise* (Ga 4, 31 » (M 203.2).

Son enseignement religieux est une catéchèse pour croyants, qui se maintient jusqu'à aujourd'hui dans les écoles où tous les élèves sont catholiques. À la différence de la catéchèse familiale et paroissiale, son enseignement religieux fait partie d'une éducation totale de la personne pour qu'elle s'intègre non seulement dans l'Église, mais aussi dans la société civile et dans l'État par les bonnes manières, l'exercice responsable des différentes charges au service de la communauté, la lecture, l'écriture, le calcul et autres sciences et l'apprentissage à des métiers que le saint Fondateur introduisit à Paris pour les enfants irlandais exilés, à Saint-Yon de Rouen et dans d'autres endroits.

La Congrégation pour le Clergé dans le *Directoire général pour la catéchèse* de 1997 propose un concept nouveau d'enseignement religieux catholique, susceptible d'atteindre les élèves qui ne sont pas catholiques ou pas sûrs de l'être : « Quant aux élèves qui sont en phase de recherche, ou confrontés à des doutes religieux, ils pourront trouver dans l'enseignement religieux scolaire ce qu'est exactement la foi en Jésus-Christ, quelles sont les réponses de

l'Église à leurs questions, leur permettant de mieux peser leur décision personnelle. Enfin, pour les élèves non-croyants, l'enseignement scolaire de la religion revêt les caractéristiques d'une annonce missionnaire de l'Évangile, en vue d'une décision de foi que la catéchèse, de son côté, dans un contexte communautaire, fera grandir et mûrir » (DGC 75). Cette catéchèse communautaire, distincte de l'enseignement religieux qui est seulement informatif, peut exister hors de la classe dans l'école catholique, ou hors de l'école.

Dans d'autres situations, selon le décret conciliaire *Ad Gentes*, l'enseignement religieux catholique peut se réduire à une préparation à l'Évangile : « Lorsque les élèves et leurs familles fréquentent l'école catholique en raison de la qualité de l'éducation qu'elle offre, ou pour d'autres motifs, l'activité catéchétique y est nécessairement limitée et l'enseignement religieux – quand il est possible – accentue le caractère culturel. L'apport de cette école demeure toujours « un service de très haute valeur pour les hommes » (AG 12b) et un élément de l'œuvre d'évangélisation de l'Église » (DGC 260b). « Il faut relever cependant que souvent, aujourd'hui, l'évangélisation des jeunes doit revêtir une *dimension missionnaire* plutôt que strictement *catéchuménale*. En effet, la situation oblige souvent à faire de l'apostolat auprès des jeunes une animation *de nature humanisante et missionnaire*, comme un premier pas nécessaire pour que mûrissent les dispositions les plus favorables à la catéchèse proprement dite. C'est pourquoi la réalité oblige bien des fois à intensifier *l'activité pré-catéchuménale à l'intérieur d'un processus éducatif global* » (DGC 185b).

« En présence de diverses confessions chrétiennes, les évêques peuvent juger opportunes ou même nécessaires certaines expériences de collaboration dans le domaine de la catéchèse. Les catholiques continueront de recevoir cependant une catéchèse spécifiquement catholique. (cf. CT 33). De même, l'enseignement de la religion dans les écoles où sont présents des membres de diverses confessions chrétiennes, a aussi une importance œcuménique quand il présente avec loyauté la doctrine chrétienne. Il est une occasion de dialogue pouvant aider à surmonter l'ignorance, les préjugés et à mieux se comprendre » (DGC 198).

Par ailleurs, depuis 2007 le Parlement européen met en discussion pour l'école publique un Enseignement sur le fait religieux,

non confessionnel, dont les professeurs n'ont à répondre qu'aux seules autorités civiles. Le bulletin d'information électronique trimestriel « ERE News, European Religious Education Newsletter » dirigé, réalisé et distribué gratuitement depuis 2002 de Rome par le Frère Flavio Pajer, FSC, (fpajer@lasalle.org) informe que dans l'école publique européenne, concernant l'enseignement religieux, il y a actuellement des programmes confessionnels et des programmes non confessionnels. Le Canada a remplacé en 2008 l'enseignement confessionnel par un programme d'Éthique et de Culture Religieuse. Au Brésil il y a une proposition d'éducation religieuse non confessionnelle soutenue par quelques secteurs catholiques, en plus des mouvements laïcs ; mais la Constitution brésilienne de 1988 rend facultatif l'enseignement religieux, ce qui suppose que diverses confessions peuvent le donner, et en 2005 le *Directoire National de la Catéchèse* de la Conférence nationale des Évêques du Brésil, conformément au DGC, appuie le caractère confessionnel de l'enseignement religieux catholique et tolère l'option non confessionnelle pour les cas approuvés par l'Évêque local, sans renoncer à la mission évangélisatrice<sup>20</sup>.

---

<sup>20</sup> GARCÍA AHUMADA, F.S.C., E. *Éducation religieuse scolaire non confessionnelle. Le cas du Brésil*. « Revista de Ciencias Religiosas » XIX-1 (Santiago de Chile 2011) 93-119. Version portugaise en «Revista de Catequese» (Sao Paulo 2012).

### 13. Sa évangélisation de la culture scolaire

Dans le contenu de l'éducation primaire La Salle a inclus les bonnes manières, et il a écrit les *Règles de la bienséance et de la Civilité chrétienne* dans cette optique. Avec ses 165 éditions entre 1703 et 1875 ce recueil a éduqué les manières des français, et a été répandu par la diplomatie, qui au XVIII<sup>ème</sup> siècle était grandement influencée par la France. Dans sa préface il explique sa conception chrétienne des règles des bonnes manières, qui ne se réduisaient pas à une simple étiquette ou à un protocole formel extérieur : « C'est une chose surprenante que la plupart des chrétiens ne regardent la bienséance et la civilité que comme une qualité purement humaine et mondaine, et que ne pensant pas à élever leur esprit plus haut, ils ne la considèrent pas comme une vertu qui a rapport à Dieu, au prochain et à nous-mêmes. C'est ce qui fait bien connaître le peu de christianisme qu'il y a dans le monde, et combien il y a peu de personnes qui y vivent et se conduisent selon l'Esprit de Jésus-Christ » (RB 0.1). « La bienséance chrétienne est donc une conduite sage et réglée que l'on a fait paraître dans ses discours et dans ses actions extérieures par un sentiment de modestie, ou de respect, ou d'union et de charité à l'égard du prochain, faisant attention au temps, aux lieux et aux personnes avec qui l'on converse, et c'est cette bienséance qui regarde le prochain, qui se nomme proprement civilité » (RB 0.9).

Dans la *Conduite des Écoles*, ce chapitre s'intitule seulement *Civilité* : « Lorsque les écoliers sauront parfaitement lire, tant dans le français que dans le latin, on leur apprendra à écrire, et dès qu'ils commenceront à écrire, on leur enseignera à lire dans le livre de la Civilité. Ce livre contient tous les devoirs tant envers Dieu qu'envers les parents, et les règles de la bienséance civile et chrétienne. Il est imprimé en caractère gothique plus difficile à lire que les caractères français. On n'épellera point et on ne lira point par syllabes dans ce livre, mais tous ceux à qui on le donnera seront d'abord et toujours de suite et par pauses. On lira seulement le matin dans le livre de la Civilité, on donnera chaque

fois un chapitre ou un article ou une section pour la leçon. Les commençants y liront environ dix lignes et les avancés environ quinze lignes » (CE 3.9.1-3.9.4). Ce livre est le sommet de l'apprentissage de la lecture.

La Salle a imprégné d'Évangile la civilité, une discipline scolaire. Nous ne connaissons pas les programmes scolaires composés pour les irlandais exilés, pour les divers élèves de Saint-Yon, ni pour la préparation à des emplois liés au commerce ou à la navigation dans d'autres villes. Mais son intérêt pour lier foi et culture est évident lorsqu'il introduit le critère évangélique pour juger toute sorte d'informations par rapport à l'Esprit de Vérité (Jn 16, 13) : « Est-ce de cette lumière dont vous vous servez pour discerner toutes les choses visibles, et pour en connaître le vrai et le faux, l'apparent et le solide? Si vous vous conduisez comme un disciple de Jésus-Christ et comme éclairé de l'Esprit de Dieu, ce doit être la seule lumière qui vous doit conduire » (M 44.1).

De plus, explique-t-il, l'Esprit Saint fait comprendre et apprécier les maximes de l'Évangile pour vivre et agir selon elles, bien que beaucoup d'entre elles surpassent l'entendement humain. «Pouvons-nous connaître que *bienheureux sont les pauvres* (Mt 5, 3) ; qu'*il faut aimer ceux qui nous haïssent* (Mt 5, 44), qu'*il faut se réjouir quand on nous calomnie et qu'on dit toute sorte de mal contre nous* (Mt 5, 11); que *nous devons rendre le bien pour le mal* (Lc 6, 27sq), et un grand nombre d'autres vérités tout à fait contraires à ce que la nature nous suggère, à moins que l'Esprit de Dieu ne nous les enseigne lui-même? » (M 44.2). L'Évangile est une sagesse qui peut améliorer la vie et elle est supérieure aux savoirs naturels transmis dans les écoles.

En pleine époque moderne, symbolisée par son contemporain Isaac Newton (1642-1727), La Salle affirme à partir de la foi chrétienne que ni les sciences naturelles, ni les mathématiques ne sont le savoir suprême. Il explique également que les mondains, aveuglés par le péché, professent des maximes opposées à l'Évangile et sources à leur tour de péché, que les élèves doivent savoir reconnaître et rejeter (M 44.3). Il reconnaît que le monde créé est bon, lorsqu'il explique que nous accomplirons le commandement d'*aimer Dieu de toute notre âme* (Mt 22, 37) : « C'est en nous occupant toujours de lui que nous accomplirons ce commandement, et en lui rapportant de telle manière toutes nos pensées vers

les créatures, que nous ne pensions à rien de ce qui les regarde, qui ne nous porte à l'aimer, ou qui ne nous entretienne dans son saint amour » (M 70.3). Sans en dire le nom, c'est une évangélisation de toute culture que propose La Salle.

Aujourd'hui, alors que se multiplient les disciplines d'apprentissage, les éducateurs chrétiens doivent chercher la relation que chaque discipline a avec la pleine humanisation selon le projet du Créateur et avec l'Évangile du Rédempteur. Pour évangéliser la culture scolaire il y a plusieurs voies. La fondatrice belge de l'association des fidèles Pierre Blanche, Isabelle Vrancken, propose de souligner dans toutes les disciplines la grandeur de l'être humain dérivée de son être même de créature, son ambivalence et sa misère venant du péché et son désir de surpassement et de transcendance stimulé par le mystère de la Pâque du Christ<sup>21</sup>. L'éducatrice argentine lasallienne Ana Maria Amarante propose de lier chaque discipline au sens de la vie<sup>22</sup>. Une autre option est de différencier le rôle de chaque secteur d'étude par rapport à l'évangélisation : la philosophie comme préparation à l'Évangile ; l'enseignement de l'histoire comme recherche du développement qualitatif ou de la décadence de l'humanité et des peuples, de sa relation avec l'histoire du salut et de l'Église, en nuancant le caractère de témoignage, de mythe, de poésie, de parti pris, de propagande ou autre de ses documents de référence et en discernant la présence de la grâce ou du péché chez les responsables ou les collaborateurs directs, le caractère direct ou indirect des faits ; l'éducation scientifique pour rechercher la vérité dans un domaine donné, en s'ouvrant aux questions philosophiques, éthiques et religieuses que fait surgir la science elle-même ; l'éducation physique comme culture du corps temple de Dieu et sanctuaire appelé à ressusciter, pour parvenir à la sérénité dans les activités intellectuelles et sociales, la détente, la compétition loyale, l'harmonisation de l'humeur et de la santé pour soi et pour les autres, et pour orienter la sexualité vers la fidélité dans l'amour d'une famille ou de la consécration à Dieu ; l'enseignement technique comme formation corporelle et men-

---

<sup>21</sup> VRANCKEN, Isabelle. *Las asignaturas y la visión cristiana del mundo*. Santiago de Chile, Paulinas, 1982.

<sup>22</sup> AMARANTE, Ana María. *La evangelización por las asignaturas*. Buenos Aires, Stella, 1991.

tale pour un travail efficient au service de Dieu et de la société avec de relations humaines justes qui favorisent la personne dans la communauté par un usage créatif et solidaire des objets et des êtres vivants en laissant du temps à la sagesse, l'art et le culte de Dieu ; l'éducation à l'art de la parole, de l'espace, du mouvement que ce soit des sons, du corps ou des images, comme la capacité de communiquer à travers des symboles ouverts au mystère du beau, du bon, du saint, et de la validité et du sens de la vie humaine ; l'activité scolaire de recherche professionnelle comme soutien de la recherche de la volonté de Dieu pour le développement optimal des talents personnels au service des besoins matériels et spirituels de l'entourage, remettant en cause la simple sujétion aux lois du marché ou aux politiques publiques<sup>23</sup>. Tout professeur chrétien, même s'il n'enseigne pas la religion, peut contribuer à évangéliser la culture. Il a besoin pour cela d'ardeur apostolique et d'une haute compétence dans sa spécialité et sur les liens philosophiques, éthiques et religieux qui s'y rapportent, que les universités n'apportent pas toujours dans leurs programmes de formation.

---

<sup>23</sup> GARCÍA AHUMADA, F.É.C., E. *Teología de la educación*. Santiago de Chile, Tiberiades, 2003, 385-413.

## 14. Sa valorisation de l'éducateur chrétien

Comme cela a déjà été expliqué, Saint Jean-Baptiste de La Salle considère tout éducateur chrétien comme un ministre de Dieu (M 201.1), ambassadeur et ministre de Jésus-Christ (M 195.2), qui participe au ministère des apôtres et des principaux évêques et pasteurs de l'Église (M 199.2-3 ; 140.2 ; 186.3) et au ministère des anges gardiens (M 198.2), médiateur de qui Dieu se sert pour amener au salut (M 56.3).

Dans l'exercice de son ministère il est appelé à cultiver de nombreuses vertus : une foi capable de toucher les cœurs et d'inspirer l'esprit chrétien (M 139.3 ; 81.2 ; 180.3) ; assiduité à l'Écriture pour communiquer la science des saints (M 166.1 ; 100.1 ; 159.1 ; 167.2 ; 170.1) ; la sagesse d'orienter toutes les activités vers le salut éternel (Mt 16, 26) ; ardeur apostolique de chercher le salut des élèves avec le même empressement que pour le sien (M 137.3) ; la tenue (ou gravité) et la pureté des mœurs sans familiarité déplacée (Tt 2, 7 en M 206.3) ; l'humilité d'attribuer à Dieu les dons et éviter l'orgueil (1 Co 4, 7 ; Jc 4, 6 ; 1 P 5, 5) ; se taire quand on ne doit pas parler et parler quand on ne doit pas se taire (Saint Grégoire le Grand, Règle pastorale, II, 4 ; Si 28, 25 ; Mt 12, 36 ; Tt 2, 1 en CE 25.2.3.1) ; la prudence de chercher les meilleurs moyens d'atteindre de bonnes fins (Mt 10, 16) ; l'indépendance courageuse pour *ne pas plaire aux hommes mais à Dieu* (1 Th 2, 4 en M 200.3) ; modération pour dominer les passions et éviter les excès (2 Tm 2, 25 en M 206.3) ; patience pour supporter les vexations, les injures et l'ingratitude (Jn 16, 2 en M 41.1 ; 155.3) ; douceur pour ne pas user de violence physique ou verbale (RC 8, 4 6 ; M 203.2) ; vigilance pour prévenir les actions mauvaises et favoriser les bonnes actions (M 194.2 ; 115.1 ; 197.3) ; générosité pour rendre quelque chose de tous les biens reçus de Dieu (M 70.2) ; une piété peu commune (M 186.2) manifestée par le don de soi à l'Esprit Saint pour se laisser toucher par Lui (M 195.2) ; rester uni à Jésus-Christ et à son Esprit pour donner du fruit spirituel (Jn 15, 4-9 en M 195.3) ; aimer le recueillement mais le quitter quand Dieu appelle au travail apostolique (M 97.3 ; 127.3) ; fermeté du père pour écarter du Mission Éducative

Lasallienne et tendresse de la mère pour mener au bien (M 101.3). Pour résumer : sanctification par le devoir d'état : « Vous ne ferez jamais mieux votre salut et n'acquerez jamais tant de perfection qu'en vous acquittant bien des devoirs de votre état, pourvu que vous le fassiez en vue de l'ordre de Dieu » (R 16, 1, 4).

Il lui incombe certains devoirs : être un modèle de conduite et de sérieux dans l'enseignement (Tt2, 7 en M 69.1) ; employer la lecture et la prière pour faire connaître et aimer Dieu (M 41.3) ; pratiquer ce que l'on enseigne pour inspirer l'esprit chrétien (M 191.2 ; 194.3 ; 202.3) ; connaître chaque élève individuellement comme le bon pasteur (Jn 10, 14 en M 33.1) ; savoir parler pour attirer à Dieu chacun comme il convient ((M 64.2) ; inspirer l'amour de la vertu et le mépris du péché parce qu'il sépare de Dieu (M 67.1) ; encourager les jeunes dans les difficultés sur le chemin de la vertu (M 115.1) ; toucher les cœurs par l'action de l'Esprit, à qui on demandera cette grâce (M 43.3 ; 115.3) ; veiller en particulier sur ceux qui mettent le plus leur salut en danger (Lc 15, 4 en M 56.1 ; 122.3 ; 186.3) ; les éloigner de tout ce qui peut corrompre leurs mœurs (M 11.3), en particulier les mauvaises compagnies et les penchants mauvais (M 114.2) ; encourager les bonnes compagnies (M 56.2 ; 126.1 ; 206.2) ; converser souvent avec Dieu pour former Jésus dans les cœurs (Gal 4, 19 en M 80.2 ; 198.1) ; intercéder pour les élèves car seul Dieu donne la sagesse (Pr 2, 6 en M 157.2) ; parler comme celui qui transmet les paroles de Dieu (1 P 4, 11), enseigner comme ministre de Dieu et dispensateur de ses mystères (1 Co 4, 1 en M 3.2) ; « donner à son peuple la connaissance du salut (Lc 1, 77) qui comme tout don parfait vient d'en haut et descend du Père des lumières (Jc 1, 12 en M 3.3) ; former des communautés (Ac 2, 42-46 ; 4, 32 en M 116.3) ; accomplir son ministère comme devant en rendre compte à Dieu (M 140.2 ; 105.3 ; 205.1-2), en particulier si il enseigne à ses élèves « selon leur âge et leur niveau » ; si il en néglige quelques uns parce qu'ils sont plus en retard, plus pauvres ou moins agréables et attirants (M 206.1) ; se renouveler dans l'esprit de son état et de sa profession (Ep 4, 23 en M 92.3).

Le plus difficile dans son emploi est de reprendre et corriger au service du salut apporté par Jésus (Lc 19, 45s en M 203.1). Il évite autant que possible les réprimandes, agissant « par adresse et par industrie, pour maintenir les écoliers dans l'ordre, sans user presque de correction » (CE 15.2.8) ; il fait réfléchir plutôt que

d'admonester (M 204.2) ; il écoute et juge raisonnablement les explications et les excuses (CE 15.0.13) car les élèves sont dotés de raison (M 204.1). Il compatit aux faiblesses des enfants, conscient des siennes propres (CE 15.0.14). Il donne les punitions annoncées (CE 15.1.3), avec modération (CE 15.3.6), sans imposer de punition insupportable (CE 15.0.9). Il ne châtie pas pendant le catéchisme ou les prières « à moins qu'ils ne puissent absolument remettre la correction à un autre temps » (RC 8, 7). Il ne fait pas de concessions ou n'exige pas par sympathie ou par antipathie personnelle (CE 15.0.19). Il retarde le châtiment quand il est ému ou fâché (CE 15.3.8), ou que l'enfant n'est pas calmé et disposé (CE 15.0.11). Il diffère pour que l'élève accepte la punition en reconnaissant sa faute, sa gravité, le mal qu'il se cause et celui qu'il peut faire par son mauvais exemple et son devoir de le réparer (CE 15.3.10) dans la mesure du possible par respect pour Dieu (CE 15.3.11). En corrigeant il veille sur lui-même avant et pendant la correction (RC 19, 8), avec contrôle et sagesse, jamais dans la précipitation ni dans l'émotion (RC 8, 2 ; CE 15.3.7) ; il commence en se laissant guidé par l'Esprit Saint (M 204.1), par dominer avec patience les passions (2 Tm 2, 25 en M 206.3), se motive dans l'amour de Dieu et de Sa volonté, sans esprit de vengeance personnelle (CE 15.3.2) par charité envers l'élève (CE 15.3.3), sous une forme qui plaise à Dieu et qui soit bénéfique pour l'élève, ce qui est le but de la punition (RC 8, 3), avec justice quant au motif et en proportion de la faute (CE 15.3.4) en distinguant la malice de la faiblesse avec la faute a été commise (CE 15.3.5) ; avec fermeté pour parvenir au but et douceur dans la façon d'y parvenir, toujours par charité (CE 15.0.22) ; avec une extrême prudence pour éviter toute mauvaise conséquence (CE 15.3.9) ; sans violence verbale (RC 8, 4), sans toucher ou frapper de la main, du poing, du pied ou de la baguette, ni les repousser, ni les frapper au visage, à la tête ou sur le dos (RC 8, 5), sans leur tirer les oreilles, le nez, les cheveux, ni leur jeter un objet, car c'est indécent et opposé à la charité et à la douceur chrétienne (RC 8, 6) ; sans colère ni passion, mais en montrant le sérieux du père, la compassion pleine de tendresse d'avoir à corriger dans l'intérêt commun (CE 15.0.23).

Dieu le récompense déjà en ce monde de grâces abondantes (Mt 25, 28-29), d'un ministère plus vaste (Lc 19, 16-19) et de facilité à obtenir les conversions (M 207.1) ; de voir que les élèves

*vivent selon la justice et la piété* (Tt 2, 12), éloignés des mauvaises compagnies et pratiquant les bonnes œuvres, ce qui le remplit de reconnaissance envers Dieu (1 Th 1, 2-5 et 2, 19 en M 207.3). Dans la vie éternelle *ceux qui auront enseigné la justice à un grand nombre brilleront comme les étoiles* (Dn 12, 3). Dieu le comblera par sa présence (Ps 17, 15 en M 208.3) et les élèves sauvés et reconnaissants seront sa couronne (2 Co 1, 14 en M 208).

## Conclusion

La variété des thèmes éducatifs clés qu'aborda notre saint Fondateur en étudiant minutieusement ce que disent la Bible et la Tradition sur l'éducation chrétienne d'une part, et de par son expérience, d'autre part, qui lui permit d'enrichir admirablement ces thèmes, le révèle comme un grand théologien innovateur dans ce domaine important de l'évangélisation, développé par le magistère ecclésial au cours de ces récentes années. Sa théologie de l'éducation a introduit dans l'Église un nouveau champ de connaissance systématique auquel il est indispensable de faire appel quand on veut optimiser la mission éducative et la spiritualité de l'éducateur, sans omettre les aspects importants de ces engagements apostoliques.

# Index

Une innovation lumineuse méconnue	3
1. Son regard miséricordieux sur la situation des pauvres	6
2. Sa vision chrétienne du sujet de l'éducation	9
3. Sa conviction sur le rôle de Dieu dans l'éducation	15
4. Sa vision chrétienne de la société	19
5. Sa notion d'éducation inspiratrice	26
6. Sa conviction ecclésiale de l'éducation chrétienne	29
7. Son regard de croyant sur le processus éducatif	33
8. Sa méthode d'oraison	37
9. Sa reconnaissance du primat de la famille dans l'éducation	42
10. Sa conception de l'école chrétienne	47
11. Sa conduite pastorale des écoles	50
12. Son idée de l'enseignement religieux à l'école	55
13. Sa évangélisation de la culture scolaire	58
14. Sa valorisation de l'éducateur chrétien	62
Conclusion	66

## Cahiers MEL

- 41. Appel mondial à une nouvelle mobilisation pour l'enfance
- 42. Cultures et Justice : Une perspective de Mission pour la Vie Consacrée
- 43. Confiés à mes soins : La joie d'éclairer les esprits et de toucher les cœurs
- 44. La Mission Lasallienne en Amérique Latine et aux Caraïbes : Un défi plein d'espérance
- 45. PERLA - Projet Éducatif Régional Lasallien Latino-Américain
- 46. Plan d'éducation environnementale pour le développement durable



---

TASSA RISCOSSA – TAXE PERÇUE ROMA – ITALIA

Supplemento al n. 1 del 2012 di **Rivista lasalliana**  
Trimestrale di cultura e formazione pedagogica della Associazione Culturale Lasalliana  
Direzione e redazione: 00149 Roma - Via dell'Imbrecciata, 181  
<http://www.lasalliana.com> – E-mail: [gabriele.pomatto@gmail.com](mailto:gabriele.pomatto@gmail.com)